

6212-09-066

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MICHEL GERMAIN, président
M. MARC PAQUIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE LIGNE À 735 kV
DE LA CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE,
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN À MONTRÉAL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 8 décembre 2014 à 19 h
Club de golf de Rawdon
3999, Lakeshore Drive
Rawdon

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2014

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Mme LORNA JEAN SMITH 5

M. PIERRE BOURNIVAL ET Mme MARTINE COMTOIS 8

Mme ROBERTE SYLVESTRE 19

Mme CONSTANCE DUROCHER 26

SUSPENSION

REPRISE

M. ANDRÉ DALLAIRE 36

M. LUC DUFORT 51

M. ROBERT W. DESNOYERS, maire 55

Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

M. PETER W. BOUTIN, 63

Président et actionnaire, Kinadapt

MOT DE LA FIN 69

SÉANCE AJOURNÉE AU 9 DÉCEMBRE 2014, 13 h 30

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, du Saguenay-Lac-Saint-Jean à Montréal* par Hydro-Québec, division TransÉnergie.

10 Je suis Michel Germain et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

15 Pour ce faire, je suis secondé par le commissaire Marc Paquin. Également, ce soir est présente à ma gauche, madame Marie Conilh de Beyssac, qui est analyste. De même, à l'arrière de la salle, vous avez Marie-Josée Harvey qui est notre coordonnatrice du secrétariat de la commission ainsi que madame Karine Lavoie qui est conseillère en communication.

20 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Richard Grenier, qui est responsable de l'organisation technique et de la logistique, ainsi que de monsieur Daniel Moisan qui est responsable de la sonorisation.

25 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Yolande Teasdale qui est notre sténographe officielle. Elle n'est pas présente physiquement ce soir, mais au moyen de la Webdiffusion audio, elle est en mesure de pouvoir procéder aux transcriptions.

30 La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

Nous avons tenu, du 10 au 12 novembre dernier, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

35 Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

40 Le déroulement de la séance est le suivant : nous demandons aux personnes qui ont fait
connaître, avant le 24 novembre dernier, leur intention de faire une présentation verbale et dont la
présentation est prévue ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est
déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à
l'horaire. Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.

45 Alors, je rappelle que nous avons reçu les mémoires à l'avance, la commission a pu lire les
mémoires. Alors, ce qu'on demande, certains mémoires peuvent être plus volumineux, donc ce
que l'on demande aux personnes, c'est de faire une synthèse de leur mémoire pour entrer dans le
délai de 15 minutes.

50 Après le 15 minutes, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs de
mémoires afin de préciser, si le besoin est, leur point de vue.

55 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue
verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Donc, on parle de
gens qui ne s'étaient pas inscrits avant le 24 novembre. Ces personnes seront appelées par ordre
d'inscription à ce registre et elles disposeront d'une dizaine de minutes chacune.

60 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-
ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils ont toutefois été invités, lors de la première
partie, à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur
le projet.

65 Ce soir, nous avons neuf présentations qui sont prévues à l'horaire.

Par ailleurs, le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation
de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont
aussi contenues dans un document qui est disponible à l'accueil.

70 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le
respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas,
par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation
qui ne respecterait pas ces règles.

75 Nous aimerions également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. C'est
ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ni
aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation. Donc, je demande votre collaboration
ce soir à ce sujet.

80 Nous vous soulignons que tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez, donc tout le monde a la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans un mémoire, dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

85 Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

90 Il peut s'agir, par exemple, de statistique, de chiffres, de durée ou de toutes autres données ou événements précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant être admises est de 250, alors, on peut rectifier ce fait.

95 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels, bien entendu.

100 En plus de ça, les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine prochaine. Donc, souvent, le nombre de mémoires qui est déposé peut être important. Alors, des gens veulent pouvoir faire une lecture attentive. Donc, c'est pour ça qu'on permet, pour les mémoires de cette semaine, par exemple, on va permettre un délai de rectification par écrit au cours de la semaine prochaine. Et pour les mémoires de la semaine prochaine, ça sera l'équivalent.

105 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE et pourront être consultées par Internet aux centres de consultation régionaux.

110 La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet.

115 Je le rappelle, le rapport sera remis au ministre au plus tard le 9 mars 2015. Par la suite, le ministre disposera d'un maximum de 60 jours pour le rendre public.

Parallèlement à cette audience publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports, donc celui du BAPE et celui des fonctionnaires, que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres.

120

La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

125

Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE. Ils pourront être consultés par Internet aux centres de consultation de la région. L'adresse de ces centres est disponible à l'arrière de la salle.

130

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information, comme j'ai dit tout à l'heure, obtenue par la commission sera rendue publique et accessible à la consultation dans les meilleurs délais.

135

Par ailleurs, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

140

Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Et je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

145

Maintenant, sans plus tarder, alors, j'ai mentionné que nous avons neuf présentations, je vais inviter notre premier participant ou plutôt notre première participante, madame Smith, à s'avancer à la table des intervenants.

150

155

160

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
Mme LORNA JEAN SMITH

Mme LORNA JEAN SMITH :

165

Bonjour à vous.

LE PRÉSIDENT :

170

Bonsoir, Madame.

Mme LORNA JEAN SMITH :

175

Ce n'est pas ma langue maternelle, ça fait que vous allez comprendre que peut-être que la prononciation est difficile dans certains cas.

Mon nom est Lorna Jean Smith et je demeure à 5598, chemin Saint-Alphonse à Rawdon avec mon mari Réjean Neveu, et j'ai acheté cette terre où est-ce que je demeure en 1999.

180

Et je vais commencer. Ce n'est pas avec plaisir que je viens présenter ce mémoire devant vous. Je n'ai pas reçu d'avis de rencontre à mon attention avant qu'ils aient eu lieu jusqu'au temps que j'ai pu fournir mon adresse courriel au BAPE. La seule communication reçue à mon adresse, 5598, chemin St-Alphonse, était au nom de – je ne sais pas comment le prononcer, on va laisser faire, c'est un nom d'ailleurs – une personne inconnue de ma part. Je vous ai envoyé la copie. Les seuls résidents demeurant à cette adresse sont Réjean Neveu, mon conjoint, et moi-même, Lorna Jean Smith, qui est propriétaire de cette propriété de 5598.

185

190

J'ai eu l'explication, je vais vous dire tout de suite j'ai demandé à madame Harvey puis là, je le sais pourquoi, ça a l'air qu'il y a eu un problème de je ne sais pas quoi, décalage. Mais vous comprenez que quand quelqu'un reçoit à ton adresse une lettre, puis si ça n'avait pas été du BAPE, puis que je ne suivais pas, je ne l'aurais pas ouvert, la lettre. On n'a pas le droit d'ouvrir la lettre d'un autre, même si elle arrive à notre adresse. Ça fait que je n'ai pas été bien contente. Mais maintenant, c'est réglé, j'ai par courriel.

195

Il y a déjà une ligne 735 kV existante qui traverse ma terre ainsi que la terre à bois zonée agricole de Réjean Neveu.

Ma terre est une partie de 28C, où est-ce qu'elle n'est pas zonée agricole; le 28A est zoné agricole le 28B de mon mari est zoné agricole, même si c'est une terre à bois.

200 La servitude est limitée à l'emplacement de la ligne existante. Et je pourrais dire qu'elle est de 290 pieds de large, celle qui traverse chez nous.

205 Tout à coup, nous avons appris que la ligne passerait à l'ouest de la ligne existante, traversant d'un bout à l'autre de nos propriétés. Selon Hydro-Québec TransÉnergie, le changement était nécessaire pour atténuer la pollution visuelle d'une autre municipalité au nord.

210 La Municipalité de Rawdon est reconnue pour ses lieux touristiques. La ligne proposée sera très visible le long de la Route 337, qui est aussi le chemin St-Alphonse et c'est aussi une route très passante. Je vous ferai dire que durant l'année – nous c'est une vallée, et il y a beaucoup des gens qui passent sur le chemin 337 ou le chemin Saint-Alphonse, juste pour voir les petits champs et les montagnes en arrière, et vous voulez aller voir pourquoi je vous dis ça.

215 Pour construire la ligne dans l'emplacement proposé maintenant, Hydro-Québec TransÉnergie sera dans l'obligation de couper à blanc la forêt sur le flanc de la montagne face au chemin. Ça, c'est parce qu'il passe au côté ouest maintenant.

220 Selon les règlements de la Commission du territoire agricole, ainsi que la municipalité de Rawdon, personne n'a le droit de passer, de faire une coupe à blanc. Je me demande pourquoi une autre peut le faire. Pourquoi Hydro-Québec peut le faire? Pourquoi la pollution visuelle est moins importante à Rawdon que dans d'autres municipalités?

225 La politique d'Hydro – et quand je dis Hydro c'est toujours TransÉnergie – est de passer les lignes côte à côte quand c'est possible pour minimiser les dégâts. Cette pratique est très « incabable » – en tout cas, *is not good*, en anglais, excuse-moi – envers les propriétaires demeurant près des lignes, doublant les impacts, diminution des superficies disponibles pour l'exploitation et deux fois plus de tours laides pour affecter la vue.

230 D'après mes informations, il n'y a pas de manque d'électricité dans la région de Montréal à l'heure actuelle. Nous trouvons que la construction de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île est une exagération quand il n'y a pas d'électricité additionnelle qui sera transportée en direction de Montréal. Il me semble qu'il y a d'autres solutions de rechange pour fournir les besoins de la métropolitaine et les Américains dans l'avenir.

235 Il me semble qu'avec la technologie d'aujourd'hui, qu'Hydro-Québec devrait préconiser la production solaire auprès des utilisateurs et des stratégies de diminution de la consommation, entre autres, avant la construction de lignes additionnelles impliquant la destruction de milliers d'hectares de forêt.

240 Pour ces raisons, je demande au BAPE de refuser la demande d'Hydro-Québec TransÉnergie de construire la ligne Chamouchouane-Bout-de-L'Île.

Et je vous avais envoyé en annexe, l'enveloppe avec la personne que je ne suis pas capable de prononcer le nom.

245 Je vous remercie beaucoup de m'avoir écoutée.

LE PRÉSIDENT :

250 Ça nous a fait plaisir, Madame. J'aimerais revenir sur l'épisode encore. Peut-être que des gens ne sont pas au courant. Du côté du BAPE, on essaie de rejoindre, de susciter la participation, ça fait qu'on essaie de rejoindre le maximum de personnes en vue des audiences publiques. Disons que les règles de base nous demandent de publier des avis dans les quotidiens ou les hebdomadaires régionaux.

255 Nous, depuis des années, on veut aller plus loin que ça. Donc, nous nous sommes constitué des listes d'envoi. Par exemple, dans les projets, il y a souvent des listes de propriétaires, par exemple les lots touchés par un projet, on cherche à avoir également les coordonnées des gens.

260 Alors, c'est sûr que dans un projet comme celui d'actuellement, on se retrouvait avec plusieurs milliers, une liste de plusieurs milliers de noms étant donné, si on prend la longueur du projet, avec la largeur de la zone d'étude d'Hydro-Québec, donc ça faisait, si je me souviens bien, genre 6 000 envois à faire, et c'est ça.

265 C'est en fusionnant les différentes listes de noms qu'il y a une erreur s'est commise par la personne qui saisissait ça. Donc, à un moment donné, il y a eu comme un décalage d'un nom, et c'est là que les lettres ont commencé à être adressées à la mauvaise personne.

270 Mais, il faut toujours se dire, c'est dans le but d'essayer d'intéresser le maximum de personnes à nos travaux qu'on fait plus que ce que le minimum qui est prévu par la loi nous demande. Ça fait que c'est sûr qu'on s'excuse des contretemps que ça a pu créer, là, mais il ne faut pas perdre de vue l'objectif de l'opération.

275 Alors, je vous remercie pour votre présentation.

Mme LORNA JEAN SMITH :

Merci.

**M. PIERRE BOURNIVAL et
Mme MARTINE COMTOIS**

280

LE PRÉSIDENT :

285

Alors, je vais maintenant inviter monsieur Pierre Bournival et madame Martine Comtois à s'avancer.

Mme MARTINE COMTOIS :

290

Bonsoir!

M. PIERRE BOURNIVAL :

295

Bonsoir! Pierre Bournival, enseignant et résident du chemin Kildare à Rawdon. Alors, je vous présente ce mémoire parce qu'un jour un producteur agricole m'a téléphoné pour m'annoncer qu'une ligne haute tension passerait sur le rang Kildare.

300

Curieux de nature, je me suis dit que de toute façon ils ne passeront pas n'importe où. C'est ce que je m'étais dit. Puis j'ai rencontré les gens d'Hydro-Québec dans une séance d'information et à la lumière de leurs réponses cyniques sur des questions pertinentes, ils disaient souvent : « De toute façon, la ligne passera. »

305

De leurs réponses insipides : « Ne vous en faites pas, Monsieur, il n'y a aucun problème. » À leur technique de communication qui tend à isoler les gens pour éviter qu'ils ne concertent : « On vous rencontrera personnellement, Monsieur. »

310

Alors, là, je me suis dit : il vaut mieux regarder cela de plus près. Et j'ai commencé à me poser des questions et surtout à chercher des réponses. Je me suis principalement intéressé au volet agricole – j'enseigne en agriculture – et ma copine ici s'est intéressée principalement aux champs électromagnétiques.

315

En agriculture comme dans la population en général, les champs électromagnétiques et les courants induits ont des importances majeures. Je sais pertinemment qu'une entente entre l'UPA et Hydro-Québec existe sur le mode de gestion de la construction et sur les compensations financières accordées aux agriculteurs lors d'un passage d'une ligne, mais beaucoup de points d'importance majeure restent à souligner.

Il est clair qu'Hydro-Québec ne compense pas la population contre la perte de la valeur mobilière. En effet, malgré ce que croit Hydro-Québec, il a été démontré qu'il y a une perte reconnue de 10 % de la valeur des propriétés avoisinant une ligne.

320

De plus, une ligne haute tension devient un frein pour le développement des zones agrotouristiques d'une région, et selon les dires mêmes d'Hydro-Québec, une ligne pourrait devenir un frein au développement des appellations réservées et des thèmes valorisants.

325

L'agriculture est un milieu vivant qui n'arrête pas d'évoluer, et on peut difficilement prévoir les prochaines étapes de son développement. L'agriculture de proximité, l'agriculture biologique, les productions avec un minimum d'intrants et une agriculture raisonnée sont autant de voies qui pavent l'agriculture de demain.

330

Il est clair que pour Hydro-Québec, aucun bâtiment d'élevage ne peut-être construit sous une ligne haute tension. Et je crois sincèrement qu'aucun producteur ne serait intéressé à se construire sous une ligne et avec raison. La proximité d'une ligne amène son lot de désagréments pour un producteur. Bien sûr, il y a les chocs, les chocs électriques provoqués par les courants induits dans les parties métalliques des bâtiments. Mais pour les animaux, ce sont les tensions parasites qui ont un effet dévastateur sur une production animale.

335

Hydro-Québec se refuse d'accepter les faits et fait la sourde oreille relativement à ce problème.

340

Chez nos voisins de l'Ouest et du Sud, la question a été résolue de façon différente. Et dans l'état du Wisconsin, les législateurs ont pris des dispositions pour encadrer les activités des distributeurs d'électricité face aux demandes d'assistance des producteurs. En effet, si le distributeur d'électricité contribue à plus d'un milliampère dans les tensions parasites d'une entreprise de production animale, il a la responsabilité d'éliminer ces tensions parasites sur l'entreprise agricole.

345

De plus, Hydro-Ontario reconnaît le problème des tensions parasites et réglemente l'approche pour résoudre le problème. De même, le Connecticut a une approche d'information et de protection de l'entreprise agricole.

350

Par contre, et à l'opposé, Hydro-Québec ne reconnaît pas sa possible contribution aux tensions parasites. Et si le problème surgit chez un producteur, ce dernier doit supporter l'ensemble des frais d'analyse et de correctifs. Voilà pourquoi Hydro-Québec arrive à une seule considération pour les deux fermes laitières qui sont impliquées dans le projet, dans le projet de ligne, et je cite – c'est marqué dans l'étude d'impact :

355

« Elle s'engage à suivre les tensions parasites sur les deux fermes visées avant et après les travaux afin de confirmer les résultats des études antérieures. »

360 Ces résultats-là sont évidemment négatifs. Un peu tendancieux, moi, je trouve. Un peu tendancieux. Car déjà, une ferme de la région a fait faire des expertises à ses frais et a démontré la présence de tensions parasites. Mais Hydro-Québec a tergiversé et évite de tirer des conclusions qui lui seraient dommageables.

365 Pour ce qui est des cultures, lorsqu'Hydro-Québec construit une ligne haute tension, elle limite la hauteur des cultures qui peuvent être pratiquées sous cette ligne. Mais dans les faits, qu'en est-il au juste?

370 Un producteur de fraises continuera-t-il à cultiver des fraises sous une ligne haute tension? Si une ligne haute tension doit passer, lui ou ses employés, passeraient-ils des journées entières à sarcler, entretenir ou récolter les fruits? Il en est de même pour les arbres fruitiers, la vigne et les autres cultures sarclées.

375 De plus, si le producteur doit déplacer un système d'irrigation, il devra se prémunir des chocs en mettant des mises à terre sur ses tuyaux lors du transport. Faire traîner des chaînes derrière ses voitures et ses tracteurs pour éviter les chocs électriques. Et que dire des producteurs qui travaillent en hauteur, car ils doivent passer la batteuse et qui seront, par le fait même, rapprochés de la ligne haute tension.

380 J'ai inscrit dans mon mémoire qu'il a été démontré que pour une ligne de 765 kV le producteur passera un temps moyen de 160 heures par année au-delà de la limite des 60 volts par mètre, et plus de 20 heures par année à des doses de 3 000 volts par mètre. Les agriculteurs sont donc exposés à des effets plus importants des champs électromagnétiques, ce qui pourrait avoir une incidence directe sur leur santé.

385 Un agriculteur n'est pas un solitaire vivant en cowboy dans le fond d'un rang perdu. Il fait partie d'une communauté et lorsqu'il est contraint de laisser passer une ligne haute tension sur sa propriété, c'est toute sa communauté qui va souffrir des impacts de cette dernière. Et c'est toute la communauté qui doit prendre parti pour la défense de l'intégrité du territoire. Le passage d'une
390 ligne sur le territoire agricole limite l'ensemble du Québec dans sa capacité d'innovation et dans sa possibilité de produire de nouvelles cultures.

395 Plus de 4 000 hectares de terres agricoles disparaissent chaque année au Québec. Sur une décennie, cette perte représenterait l'équivalent de la superficie de l'île de Montréal.

400

Dans la communauté métropolitaine de Montréal, depuis 30 ans, 32 000 hectares de terres agricoles ont disparu. La zone de l'étude d'impact englobe environ 300 hectares du territoire agricole protégé de Lanaudière. Cette zone sera maintenant contrainte dans l'emprise des lignes projetées. Cette zone unique offre des sols de qualité et des conditions climatiques favorables pour l'agriculture.

405

Le piémont accueille également une concentration d'entreprises agricoles à vocations diverses. Il nous faut préserver les paysages valorisés à l'échelle régionale et locale et conserver les zones de villégiature et les routes panoramiques.

410

Mais tout cela pourquoi? Pour trouver des réponses à mes questions qui sont toujours aussi pertinentes. Comment comprendre l'acharnement d'Hydro-Québec à vouloir construire une ligne de 735 kV alors que le Québec est en surplus d'électricité?

415

Comment comprendre cet acharnement à vouloir bâtir une ligne lorsqu'il n'y a pas de nouveau courant à faire passer dans les fils et encore moins de clients pour l'utiliser?

Comment comprendre l'entêtement d'Hydro-Québec à ne pas utiliser la compensation série plutôt que de procéder à l'érection d'une nouvelle ligne et de détruire notre environnement?

420

Comment comprendre cet objectif de traverser la plaine du Saint-Laurent sans justification valable et mentir à la population sur toute la ligne, et ce, depuis le début du projet?

Comment comprendre Hydro-Québec de nous présenter des experts qui manquent de crédibilité et qui nous répondent dans une langue sirupeuse et dangereuse pour les diabétiques comme si les sucreries aideraient à faire passer le projet?

425

Comment comprendre Hydro-Québec de ne pas opter pour de nouvelles technologies, comprendre l'éolien, le photovoltaïque, les marémotrices, l'enfouissement des câbles et l'utilisation du courant continu?

430

Pourquoi dépenser 1,4 milliard sans raison suffisamment valable pour permettre à Hydro-Québec de recevoir l'assentiment général et de conserver la crédibilité de notre emblème national?

435

Messieurs les commissaires, je n'ai pas eu mes réponses.

Mme MARTINE COMTOIS :

Je vais continuer. Moi, la partie, je me suis intéressée aux champs électromagnétiques sur la santé publique. Alors, je vais faire référence aux CEM au lieu de champs électromagnétiques.

440

À l'automne 2012, Hydro-Québec est venue à Rawdon rencontrer les citoyens pour donner de l'information sur le projet. À cette occasion, j'ai rencontré la docteure Geneviève Ostiguy, médecin à la Direction de santé et sécurité d'Hydro-Québec. Nous avons discuté et je lui avais fait part de mes préoccupations quant à l'impact des CEM sur la santé humaine, entre autres concernant la leucémie chez les enfants. Elle m'avait répondu qu'il n'y avait pas de problème.

445

En octobre dernier, lors des séances d'information du BAPE, une citoyenne à Terrebonne a questionné les représentants d'Hydro-Québec sur l'impact des CEM sur la santé humaine et sur l'électrosensibilité. Le docteur Michel Plante a alors pris la parole pour affirmer à la dame qu'il n'y avait aucun problème.

450

Pourtant, en 1999 le docteur Plante affirmait :

« Le résultat de l'exposition aux champs électromagnétiques est un sujet délicat qui soulève beaucoup de peur dans la population, comme la MIUF ou les prothèses mammaires l'ont fait dans le passé. Il s'agit donc pour nous de communiquer avec le public de façon transparente, mais en évitant de créer un climat de panique. Quand de citoyens nous téléphonent pour nous demander conseil, nous ne pouvons pas prendre de décision pour eux, ne serait-ce que parce que nous n'avons pas tous les éléments de réponse qui nous permettraient de dire les oui et les non qu'ils attendent de nous. »

455

460

Dans son étude d'impact qui compte autour de 1 500 pages, Hydro-Québec reconnaît à plusieurs endroits qu'il y a une préoccupation du public par rapport au CEM. Pourtant, elle y consacre deux pages de texte, trois pages de graphiques et une page de référence à l'évaluation du risque pour la santé lié aux champs électromagnétiques.

465

Hydro-Québec se veut rassurante en affirmant :

« Malgré un effort de recherche soutenu et la publication de certaines d'études épidémiologiques et toxicologiques, aucun effet sur la santé n'a pas eu être établi à ce jour. Les meilleures études épidémiologiques n'ont pu déceler de relation claire entre les champs magnétiques résidentiels et le risque de cancer. »

470

475 Les références bibliographiques d'Hydro-Québec concernant l'évaluation du risque pour la santé lié aux CEM, qu'ils ont fournies dans l'étude d'impact, sont toutes antérieures à 2002.

480 Comment se fait-il qu'une entreprise de l'envergure d'Hydro-Québec puisse traiter d'un sujet aussi sensible et important en quelques pages seulement et en fournissant des références qui seraient jugées insuffisantes, incomplètes et obsolètes dans n'importe quel travail universitaire de premier cycle?

Hydro-Québec indique également dans son étude d'impact :

485 « *Ce constat résume l'évaluation récente du Centre international de recherche sur le cancer, un organisme lié à l'Organisation mondiale de la santé, de même que la position de Santé Canada qui indique clairement qu'il n'est pas nécessaire de se protéger des CEM d'extrêmes basses fréquences, y compris en bordure d'un couloir de lignes électriques.* »

490 Pourtant, dans ce même rapport du Centre international sur le cancer il est écrit :

« *Les CEM de basses fréquences peuvent être cancérigènes pour l'homme.* »

495 Des études et des recherches récentes montrent que l'exposition aux CEM est potentiellement dangereuse et pourrait entraîner des problèmes de santé importants chez l'être humain.

500 En 2014 le docteur Paul Héroux, directeur du Programme de santé au travail du Département d'épidémiologie de la biostatistique et de la santé au travail à l'Université McGill a écrit :

505 « *Un autre problème sérieux avec les champs magnétiques alternatifs a été lié au cancer, particulièrement la leucémie chez l'enfant. Notre propre recherche à l'Hôpital Royal-Victoria à Montréal a récemment produit des données qui supportent le rôle cancérigène des champs magnétiques de très basses fréquences dans le cas de la leucémie et aussi pour les autres cancers. Le fait est basé sur une perturbation du métabolisme par les champs magnétiques.* »

Dans une étude réalisée en Suisse et publiée en 2009, il est écrit :

510 « *Les résultats de notre étude supportent l'hypothèse que l'exposition aux CEM joue un rôle dans l'étiologie, c'est-à-dire les causes et les conditions de l'apparition des maladies, donc joue un rôle dans l'étiologie de la maladie d'Alzheimer et de la démence sénile.* »

515 Les auteurs sont affiliés à l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de
Berne en Suisse et du Département de médecine sociale du Royaume-Uni de l'Université de
Bristol.

Le rapport bio-initiative sur les CEM et les radiofréquences publié en 2007 a été mis à jour
en 2012. Il est écrit :

520 « *L'exposition aux CEM est liée à un ensemble d'effets négatifs sur la santé qui peuvent
avoir des conséquences significatives sur la santé publique. Cette mise à jour couvre environ
1 800 nouvelles études rapportant des effets négatifs des CEM.* »

525 Ce rapport a été préparé par 29 chercheurs provenant de 10 pays, dont la Suisse, les États-
Unis, l'Inde, l'Italie, la Grèce, le Canada, le Danemark, l'Autriche et la Russie. Ils sont tous
rattachés à des institutions reconnues et respectées.

530 En 2011, le docteur Claude Tremblay, épidémiologiste et toxicologue qui a été responsable
de la Table nationale de la santé environnementale du ministère de la Santé et des services
sociaux, affirme :

535 « *Émis par les fils et appareils électriques quand on consomme de l'électricité, les CM de 60
Hertz sont classés peut-être cancérigènes depuis 2001 par le Centre international de recherche
sur le cancer. C'est qu'une dizaine d'études épidémiologiques ont démontré un doublement du
risque de leucémie chez les enfants couramment exposés à des champs magnétiques mesurant
en moyenne 0,3 ou 0,4 microtesla sur une période de 24 heures.* »

540 L'Institut national de santé publique du Québec en 2006 écrit :

« *Quant aux risques à la santé liés à l'exposition chronique aux CEM, plusieurs
organisations, pays ou localités adoptent des mesures visant à appliquer le principe de
précaution.* »

545 L'Institut national de santé publique du Québec considère également que le gouvernement
du Québec a intérêt à se doter d'une politique visant l'application du principe de précaution quant
à l'exposition aux CEM.

550 En conclusion, nous constatons qu'il existe beaucoup d'études sur les effets des champs
électromagnétiques, qu'il demeure beaucoup d'incertitudes quant à leur impact sur la santé
humaine. Les avis scientifiques sur la question demeurent partagés et il n'y a pas d'évidence
scientifique ni de consensus qui se dégagent.

555 Par conséquent, Hydro-Québec ment en affirmant qu'aucun effet sur la santé n'a pu être établi à ce jour.

560 Que le principe de précaution dans l'état actuel des connaissances devrait s'appliquer. Ce principe est reconnu dans plusieurs organisations, pays ou localités à travers le monde. Le docteur Paul Héroux, en réponse à un courriel que je lui ai envoyé m'a écrit :

565 « Il y a au Canada 200 personnes par jour qui meurent prématurément du cancer; même si les champs magnétiques avaient un impact mineur sur le taux de cancer, cela fait déjà beaucoup de victimes. Hydro-Québec prend une gageure sur la santé publique et elle n'en a pas la compétence vu qu'Hydro-Québec n'est pas une autorité sur le cancer et qu'elle a des intérêts clairement biaisés. »

570 Et qu'il est évident que l'on ne peut pas empêcher la distribution de l'électricité, mais des solutions innovantes, socialement et environnementalement acceptables doivent être privilégiées. C'est ce que prétend le regroupement Citoyens Sous Haute Tension.

575 Enfin, les citoyens sont en droit d'exiger et de recevoir toute l'information qui touche à ce projet et qui les concerne. Hydro-Québec doit faire preuve de transparence et se rappeler, tout au long de ses démarches, que la société d'État appartient à tous les citoyens du Québec et que les employés, en ce sens, leur sont imputables.

Merci.

LE PRÉSIDENT :

580 Alors, nous vous remercions pour votre présentation. Monsieur Paquin?

LE COMMISSAIRE :

585 Bonsoir! Monsieur Bournival, ma première question serait pour vous. L'entente UPA Hydro-Québec, vous la connaissez?

M. PIERRE BOURNIVAL :

590 Oui.

LE COMMISSAIRE :

595

Comment est-ce qu'on peut l'améliorer pour qu'elle prenne mieux en compte les préoccupations des agriculteurs? Je présume que vous trouvez qu'elle ne prend pas suffisamment en compte les intérêts des agriculteurs, d'après votre intervention, donc comment on pourrait améliorer cette entente-là?

600

M. PIERRE BOURNIVAL :

605

Bien, j'ai parlé des tensions parasites. Ça serait déjà une belle amélioration que de cerner le problème et d'accepter les résultats du passage des lignes haute tension, l'impact sur les animaux, les vaches laitières, les porcs, les poulets. On sait que ça a un impact. Donc, de créer des distances respectables pour empêcher que des champs électromagnétiques ou des tensions parasites et du courant vagabond affectent la production animale. Ça serait déjà un bon point.

LE COMMISSAIRE :

610

Donc, établir une distance minimale entre une exploitation et des lignes...

M. PIERRE BOURNIVAL :

615

Et si jamais ça arrive, c'est parce qu'aux lectures que j'ai faites, on s'aperçoit que les États américains ont fait des études et eux autres acceptent le fait qu'il peut y avoir des tensions parasites et vont corriger le problème directement chez le producteur. Alors, ils n'acceptent pas, il y a des doses minimales d'un volt, un milliampère (1 mA), point un milliampère (0,1 mA), je crois. Alors, il y a des doses minimales qui ne doivent pas être dépassées et qui sont corrigées par la personne, par la compagnie qui transite l'électricité.

620

LE COMMISSAIRE :

625

Merci. Madame Comtois, je vous poserais la même question, mais cette fois-là à l'égard du ministère de la Santé et des Services sociaux. Comme vous l'avez indiqué, Hydro-Québec n'est peut-être pas la meilleure personne pour déterminer qu'est-ce qui est acceptable ou pas en matière de champs électromagnétiques, qu'est-ce que vous auriez comme recommandations à faire au ministère de la Santé et des Services sociaux, compte tenu de ce que vous avez vu qui se fait ailleurs?

630

Mme MARTINE COMTOIS :

635

Bien, en fait, je pense qu'il faudrait regrouper différentes personnes ayant des intérêts différents, puis des personnes reconnues aussi dans leur domaine et qui sont indépendantes de toute l'industrie de l'électricité ou des communications, pour en arriver à prendre les meilleures décisions à ce niveau-là.

640

Mais je ne crois pas qu'Hydro-Québec soit quelqu'un qui soit une référence ou soit un partenaire qui soit crédible parce qu'il a trop d'intérêts. Si les champs magnétiques étaient reconnus comme nocifs sur la santé, d'un, Hydro-Québec aurait un problème, parce que c'est son produit, mais pourrait avoir aussi des effets sur des recours collectifs. Donc, ils ne veulent pas ça, c'est clair.

645

Donc, Hydro-Québec, à mon avis, n'est pas un partenaire crédible du tout. Et c'est ça, que ce soit ses spécialistes qu'elle embauche, ils ne devraient pas être des partenaires du ministère de la Santé, dans ce sens-là. Il y a beaucoup de gens qui travaillent sur ce sujet-là, qui pourraient être beaucoup plus crédibles.

650

LE COMMISSAIRE :

Je ne sais pas si vous avez vu dans le cadre de la première partie des audiences, l'Institut national de santé publique a déposé une étude qu'ils ont faite récemment et qui est tout droit sortie des presses. Est-ce que vous l'avez regardée? Est-ce que vous avez eu le temps de la voir?

655

Mme MARTINE COMTOIS :

Je ne l'ai pas vue. Moi, ce que j'ai vu, elle datait de 2006 et c'était sur les champs électromagnétiques, puis c'est ce que j'ai trouvé de plus récent. Et c'est là-dedans qu'ils disent que le principe de précaution devrait être pris. Même, ils considèrent que c'est des mesures mineures, dans le sens que... parce que comme je disais dans le mémoire, il n'y a pas d'évidence scientifique, mais il y a assez de questionnement pour que le principe de précaution soit pris, là, s'applique.

660

665

LE COMMISSAIRE :

L'étude, elle est sur le site du BAPE, mais elle a été mise à jour et elle a été publiée en 2014.

670

675 **Mme MARTINE COMTOIS :**

O.K. Ah, je ne l'ai pas vue. Moi, celle à laquelle je fais référence, c'est 2006.

LE COMMISSAIRE :

680 Je pense que la 2014, c'est la mise à jour justement de la 2006.

Mme MARTINE COMTOIS :

O.K. Bien, j'irai la voir, merci.

685

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous vous remercions. Oui, Monsieur Bournival?

690

M. PIERRE BOURNIVAL :

Je voudrais peut-être apporter juste un petit commentaire sur l'entente Hydro-Québec, monsieur Paquin me posait la question.

695

LE PRÉSIDENT :

Oui?

700

M. PIERRE BOURNIVAL :

C'est une entente qui est bien faite. Je considère que c'est une entente qui est bien faite. L'entente Hydro-Québec-UPA, c'est bien fait, mais ça considère seulement le passage et l'emprise de la ligne. Ça ne considère rien qui est en périmètre de la ligne. Et ça, c'est un défaut.

705

LE PRÉSIDENT :

Merci pour la précision. Nous vous remercions pour votre témoignage. S'il vous plaît, alors, je demande votre collaboration pour éviter des manifestations d'approbation.

710

ROBERTE SYVLESTRE

715

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, je vais inviter madame Roberte Sylvestre à s'avancer. Bonsoir, Madame.

720

Mme ROBERTE SYLVESTRE :

725

Bonsoir! Moi, j'ai présenté mon mémoire à titre de citoyen, comme citoyen. Je suis propriétaire d'une ferme laitière sur le chemin Kildare à Rawdon. C'est une propriété sur laquelle il y a des bâtiments de ferme, des terres cultivables et un boisé à potentiel acéricole. Je possède également, à moins d'un kilomètre de là, une autre propriété composée également d'un boisé à potentiel acéricole.

730

Le projet de ligne 735 kV Chamouchane-Bout-de-l'Île me concerne puisque ma ferme laitière est contiguë à la ligne existante et que, dans le cas de mon autre propriété, la servitude d'Hydro-Québec la traverse à 100 %. La nouvelle ligne projetée viendrait donc s'ajouter à l'existante.

735

Voilà pourquoi, face au projet d'Hydro-Québec de construire une quatrième ligne de transport d'électricité sur le territoire de Lanaudière, je voulais vous faire part de mes préoccupations liées à l'environnement et au secteur agricole et de mes questionnements quant à la nécessité de construction de cette nouvelle ligne.

740

Pour la zone agricole, le tracé de la ligne 735 qui est projetée traverse en partie la zone agricole et passera tout près de bâtiments agricoles.

745

Dans un des tracés, le deuxième qui a été proposé, il y avait Saint-Ambroise en premier, puis ensuite, le deuxième tracé qu'on nous a présenté en novembre 2012 quand on est allé en réunion à Rawdon au sous-sol de l'église, ils nous avaient rassemblés, il y en a qui en ont parlé, là, de la façon individuelle, ça passait à 250 mètres de mon étable. Puis c'est là que j'ai demandé qu'on me téléphone parce que je m'inquiétais.

750

Puis il y avait un ingénieur d'Hydro-Québec qui était là, puis je lui avais dit : « Je m'inquiète, moi, de ce que ça va apporter comme tensions parasites, puis tout ça. » Puis il m'avait dit : « Vous savez, le MAPAQ a des programmes pour ça. » Puis je lui avais répondu : « Je ne veux pas de programme, je ne veux pas de problème. » On venait de bâtir, j'avais investi 1 M\$, je ne tenais pas à avoir des baisses de revenus, puis je vais vous expliquer pourquoi.

755 Puis finalement, le projet a été déplacé puis là, ça passe dans la montagne derrière. Mais quand j'avais rencontré Hydro-Québec à Joliette au mois de juillet, on était allé sans invitation, c'est parce que quelqu'un nous avait dit : « Un des tracés potentiels passe à côté de ton étable. » J'étais allée avec mon mari à ce moment-là, puis quand on avait questionné, un des ingénieurs nous avait dit : « Oui, il y a ce tracé-là, mais on l'oublie. » Pour me retrouver au mois de novembre après où là ça passait chez nous, jusqu'à tant qu'ils le redéplacent à côté. Ça fait qu'on doit toujours être aux aguets et ça devient assez inconfortable.

760 Alors, c'est ça. Alors, je vous disais que ça passait tout près de bâtiments agricoles. Les distances séparatrices qui sont autorisées sont bien en deçà des attentes des producteurs agricoles. Ça fait référence un peu à ce que vous disiez tantôt.

765 Or, la situation vécue par certains agriculteurs à cause de la proximité des lignes et des tensions parasites est préoccupante. Certains ont abandonné la production, puis j'en connais à Saint-Ambroise à côté d'une ligne 735, à cause des inconvénients ont fini par mettre la clé puis vendre, fermer boutique. D'autres survivent tant bien que mal. Hydro-Québec fait-elle réellement un suivi avec la ferme intention d'aider ou se cantonne-t-elle dans le credo : « Pour nous, tout est beau »?

770 L'impact des tensions parasites sur la santé animale n'est pas anodin. Prenons par exemple les vaches, parce que c'est le domaine que je connais, de par leur environnement – les pattes sont en contact constant avec un sol humide, on ne leur met pas de bottes de caoutchouc, chaînes en mailles métalliques, et cetera –, elles sont extrêmement sensibles au courant.

775 L'exposition aux tensions parasites est un facteur de stress supplémentaire pour l'animal. En outre, les cellules somatiques, même si elles ne sont pas uniquement causées par les tensions parasites, peuvent en constituer un des éléments. Comme les producteurs de lait doivent livrer un lait de qualité et que dépasser un certain seuil de cellules somatiques, des pénalités pouvant même aller jusqu'au non-ramassage du lait à la ferme sont prévues par règlement, la présence de cellules somatiques peut donc entraîner une perte de revenus pour le producteur. Conclusion : les problèmes de tensions parasites compromettent la santé du troupeau et la rentabilité financière de l'entreprise laitière

780 Je mentionnais les distances séparatrices entre les bâtiments agricoles et les infrastructures d'Hydro-Québec, mais les effets négatifs liés à la proximité des lignes à haute tension s'appliquent également aux résidences.

785 Les érablières qui sont à protéger aussi. Selon l'information obtenue lors de la séance de la soirée du 11 novembre 2014, le tracé de la ligne 735 touchera quelques hectares d'érablières à potentiel acéricole. Je me permets de rappeler que les érablières sont protégées par la *Loi sur la*

795 *protection du territoire et des activités agricoles* et que la coupe des érables dans une érablière, sauf pour des fins sylvicoles de sélection ou d'éclaircie, et l'utilisation d'une érablière à une fin autre qu'une exploitation acéricole – ça, c'est l'article 27 de la Loi – est interdite, sauf si elle est autorisée par la Commission de protection du territoire agricole. Le promoteur devra donc présenter une demande.

800 Là, je vais un peu bifurquer de mon mémoire concernant les ententes signées puis les phytocides, je vais en parler un peu, mais plus...

805 En 86, mon mari avait conclu avec Hydro-Québec, parce qu'il y a toujours des droits de passage, puis il avait dit au représentant d'Hydro-Québec : « Au lieu d'avoir un montant d'argent à chaque année, j'aimerais mieux que vous n'étendiez pas de produits. » Parce que juste avant – ça, c'est 86 –, en 85, il y avait eu le cas d'un producteur par chez nous qui avait vécu des aventures assez sérieuses. En tout cas, il avait été obligé... avec le Tordon, qu'on appelait aussi du nom de Picloram, puis suite à ça... parce que là on parle de montagne; donc, quand Hydro-Québec étend, la montagne, ça a pour principe d'être en pente, hein? Donc, vous avez les eaux de ruissellement, vous avez aussi la nappe phréatique. Donc, mon mari avait signé avec Hydro-Québec puis ils avaient accepté de dire : « O.K., sur la portion qui est à proximité de votre érablière, de notre servitude, on s'engage à ne plus épandre de produit. »

815 Puis en consultant les papiers, moi, quand j'ai rencontré Hydro-Québec en 2012, justement, quand j'ai vu que le tracé s'en venait direct à côté de mes bâtiments puis tout ça, j'ai demandé : « Est-ce que ces ententes-là sont toujours bonnes? Est-ce qu'elles existent toujours? » Parce que je ne me tiens pas dans le boisé, moi, à 1 km de chez moi pour voir si quand les sous-traitants font l'entretien, s'ils en mettent ou ils n'en mettent pas, là. Je ne fais pas le guet là-bas.

820 Puis j'avais donné, on m'avait dit : « Donnez-nous vos coordonnées on va vous appeler. » Puis on ne m'a jamais rappelée. J'en ai reparlé à Terrebonne, je ne sais pas si vous vous en souvenez, j'en ai parlé à Terrebonne, je suis restée assez longtemps dans la salle, je me suis dit : si quelqu'un d'Hydro-Québec veut venir me voir, je vais redonner mes coordonnées. Personne n'est venu me voir.

825 Ça fait que j'ai été obligée de poser la question via le BAPE pour avoir une réponse. Ça fait que c'est le genre d'irritant, mettons, comme service à la clientèle. Peut-être qu'il y aurait une manière de procéder pour que quand on pose une question, qu'Hydro-Québec nous réponde ou en tout cas fasse un suivi.

830 La réponse que j'ai obtenue, bien c'est ça, là, ça disait que l'entente avait été annulée en 95, parce qu'il y avait eu un changement de propriétaire. Là, c'est un point que je vais devoir éclaircir, mais je n'ai pas reçu, au moment où ils ont écrit ça, de lettre officielle d'Hydro. Il me

835 semble que ça aurait été un minimum qu'on nous écrive pour nous dire : « Nous, on a eu telle information, puis finalement on met fin à l'entente parce que ça ne vous touche plus, et cetera. » Mais je n'ai pas cette lettre-là. S'ils l'ont puis qu'ils me la produisent, je n'ai pas de problème. Mais au moment où c'est arrivé, je n'ai rien reçu.

840 C'est là où je vous dis, on ne peut pas mettre fin à une entente, en tout cas sans avertir l'autre partie. Ça serait juste un minimum de réciprocité ou en tout cas de gentillesse, toujours.

C'était surtout marqué : « Afin de protéger votre érablière en bordure de l'emprise. » Donc, on n'était pas nécessairement qu'elle devait être dedans. De toute façon, elle ne pouvait pas être à l'intérieur de l'emprise, à l'intérieur de l'emprise il n'y a aucun arbre qui pousse.

845 Alors là, c'était là que mes questions se posaient. Plusieurs questions se posent face à tout ça :

Est-ce qu'Hydro-Québec n'est pas tenue de respecter ses engagements?

850 Lorsqu'Hydro-Québec s'estime en droit d'y mettre fin, ne devrait-elle pas en informer l'autre partie par lettre officielle?

Quelle est la procédure concernant les suivis de dossiers?

855 Quels sont les recours pour que les ententes signées, admettons j'en conclus une pour la ligne qui passe à 100 % chez moi puis je décide qu'on ne met pas de Garlon, même si on me dit que c'est... au début, madame Rompré disait qu'ils étaient écologiques, pour finalement dire que c'était à faible toxicité. Puis là, on creusait. Ce n'est pas une garantie, moi, que Santé Canada l'ait homologué, pour moi, ce n'est pas une garantie qu'il n'y aura pas de problème. Parce qu'ils avaient autorisé le Tordon, puis finalement ils l'ont enlevé.

860 Alors, comment me faire entendre par Hydro-Québec pour réclamer que sur mes propriétés, je m'oppose à tout épandage de produit, peu importe lequel, que je n'autorise que la coupe et uniquement la coupe?

865 Est-ce que j'aurai une réponse et un suivi d'Hydro-Québec lorsque je ferai ma demande officielle?

870 De quelle façon ces ententes sont-elles transmises aux travailleurs ou sous-traitants qui effectuent les travaux?

Quels sont les repères sur le terrain ou comment les travailleurs les identifient-ils?

Puis quel est le protocole d'intervention dans ce cas-là, pour le sous-traitant?

875 Puis là, je vous avais donné un croquis de mes propriétés.

880 Impacts visuels. Alors, je voulais savoir comment concilier les activités récréotouristiques, agrotouristiques et agricoles avec ce type d'infrastructures – on parle des pylônes et des lignes électriques – sans compter le minimalisme pour ne pas dire l'absence d'écran visuel sur certains segments? Là, je fais référence notamment au chemin Bélair où on en a souvent parlé.

885 Au niveau de l'acceptabilité sociale. Avec une pétition de plus de 11 000 signatures, quatre MRC et plusieurs municipalités qui refusent que la ligne traverse la région de Lanaudière, région reconnue pour son caractère récréotouristique, son secteur agricole et ses activités agrotouristiques, Hydro-Québec ne peut vraiment pas affirmer que le projet de ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île est accepté socialement.

890 Puis là, je vais glisser un mot sur le poste Judith-Jasmin. Je sais que dans une deuxième partie, ils veulent boucler, mais en tout cas, ça va venir à une autre étape, mais j'ai voulu faire un petit exercice, parce qu'ils en ont parlé pendant le projet. Ça touche encore les terres agricoles, une rareté à protéger.

895 L'ajout au projet de ligne d'un poste régional aura un impact important sur les terres agricoles disponibles à la culture. Hydro-Québec disait :

900 « Par ailleurs, le principal impact du poste Judith-Jasmin à Terrebonne est lié à la perte d'une quarantaine d'hectares de superficie exploitable en terre agricole protégée. À l'heure actuelle, les terres visées par le projet sont des sablières et des gazonnières. Cinq propriétés devront être acquises par Hydro- Québec sur l'ensemble du nouveau tracé de 400 km, car elles sont situées dans l'emprise de la ligne projetée. »

905 Si on considère qu'un hectare équivaut à 10 000 m² et qu'un terrain de football américain couvre 5 400 m², cela veut dire que la superficie de terres agricoles qu'Hydro-Québec réclame pour installer son poste régional, c'est l'équivalent de près de 78 terrains de football américain. Selon M. Claude Marois, professeur de géographie à l'Université de Montréal, la zone agricole disponible représente approximativement 40 % du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Et je le cite :

910 « Les terres agricoles réellement disponibles pour l'agriculture sont plus rares qu'on le pensait sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Il faut donc les protéger plus que jamais. »

915 En conclusion. Les questions soulevées, les réponses obtenues et les justifications non probantes qui ont été données lors des séances d'information du BAPE m'ont confortée dans l'idée que le choix d'Hydro-Québec ne s'est pas fait en fonction du moindre impact pour le territoire, mais du moindre impact pour eux.

920 De plus, les séances d'information ont également mis en lumière que d'autres façons de faire pour assurer la distribution et la sécurité du réseau, qu'il existe d'autres façons de faire. Les alternatives telles l'automatisme, la compensation série et le recyclage de ligne 315 biterne en ligne 735 en font partie.

925 Les propos et les façons de faire du promoteur ne m'ont aucunement rassurée ni convaincue de la nécessité de ce projet. C'est également le cas pour les milliers de personnes qui ont signé la pétition et pour les MRC et les municipalités, dont la municipalité de Rawdon, qui ont adopté des résolutions pour dire « non » au passage de cette quatrième ligne à haute tension sur le territoire de Lanaudière.

930 Puis aussi, face au nombreux questionnement sans réponse, ça m'amène à dire qu'il y a un énorme travail à faire chez Hydro-Québec en lien avec le service à la clientèle et le suivi des dossiers.

935 Depuis le début, Hydro-Québec tient pour acquis que toutes les étapes, présentation aux citoyens, audiences devant la Régie de l'énergie et devant le BAPE ne sont que des formalités.

De par sa mission, le BAPE est le dernier rempart qui protège le citoyen.

Merci.

940 **LE PRÉSIDENT :**

945 Merci, Madame Sylvestre. Une petite précision. Vous avez fait mention concernant le poste Judith-Jasmin. Ce qui est important de mentionner c'est qu'Hydro avait, à la première partie, avait laissé entendre qu'ils pouvaient déposer devant la Régie de l'énergie l'amendement ou la modification à sa demande initiale par rapport au projet de ligne.

950 Donc, il était question de la fin du mois de novembre. Ce qu'on a eu comme dernière information verbale, que ça irait quelque part à la mi-décembre. Ce qu'on nous a indiqué via madame Harvey, du côté d'Hydro-Québec, lorsqu'on leur a demandé quand est-ce qu'ils prévoyaient faire le dépôt de cette demande-là. On n'a pas de date précise, mais il est question de la mi-décembre.

955 Ce que j'aimerais vérifier justement, c'est dans votre mémoire aussi, c'est au sujet des questions que vous posez de a) à i). Ce que l'on pourrait faire, c'est que nous on va essayer de construire une question un peu plus générique pour ne pas trop personnaliser votre cas, mais on va bâtir une question qu'on va envoyer à Hydro-Québec en rapport avec, bon, quand Hydro-Québec prend des engagements liés à l'entretien des emprises, bon, bien, confirmer de quelle façon Hydro maintient ses engagements et de quelle façon il peut les résilier. Donc, avoir des précisions. Mais on va le poser de façon plus générique.

960

Mme ROBERTE SYLVESTRE :

965 Est-ce que vous pouvez demander, parce que là, vous allez le demander : est-ce que c'est plus rassurant pour un citoyen, parce qu'on est plusieurs dans le coin, en tout cas où passe la ligne à Rawdon, à ne pas vouloir de produits, pour les eaux de ruissellement et toutes les raisons, puis... bon.

970 Est-ce que ça serait plus probant et plus sûr de demander plutôt que la, parce qu'ils ont dit qu'ils respectaient la réglementation, donc passer plutôt par nos MRC ou notre municipalité, 1; ensuite, faire adopter une résolution à la MRC pour qu'ils interdisent le produit sur le territoire?

975 Est-ce que ça serait plus facilitant plutôt que de surveiller? Parce que mon problème c'est de dire : écoutez, dans le bois, on a beau demander, est-ce que vraiment... je ne veux pas être obligée d'aller faire le guet, là. J'ai quand même grand de terre. C'est ça, c'était mon questionnement. De quelle façon, alors en demandant le protocole, j'aimerais être au courant de ça.

LE PRÉSIDENT :

980 Très bien. Ça fait qu'on va construire une petite question dans ce sens-là. Je vous remercie.

Mme ROBERTE SYLVESTRE :

985 Parfait. Merci.

990

CONSTANCE DUROCHER

995 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, je vais inviter madame Constance Durocher à s'avancer. Bonsoir, Madame.

1000 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

Bonsoir, Messieurs les commissaires, bonsoir à tous.

LE PRÉSIDENT :

1005 À vous la parole.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

1010 Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter publiquement mes préoccupations sur le projet de ligne 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'Île. Je vais vous présenter un résumé de mon mémoire auquel j'ai ajouté quelques considérations supplémentaires. Et si cela vous intéresse, vous pourrez en prendre connaissance, parce que j'ai déposé mes notes comme pièce supplémentaire.

1015 Donc, dans mon mémoire, les premiers chapitres, le premier chapitre est intitulé « Un projet non justifié sur le plan technique. » Dans ce chapitre j'ai abordé les quatre arguments que le transporteur a présentés pour justifier son projet.

1020 Je voudrais rappeler que le but premier d'une ligne de transport à 700 kV c'est de transporter un grand volume d'électricité sur une longue distance. Et selon moi, les arguments fournis par Hydro-Québec TransÉnergie pour justifier son projet ne tiennent pas la route dans ce contexte. Et voici pourquoi, à mon avis bien sûr.

1025 D'abord, il y a eu l'argument de l'ajout de production éolienne sur le réseau. Comme la production éolienne installée au Québec couvre une partie de la demande annuelle en électricité du Québec, Hydro-Québec Production doit réduire d'autant sa production annuelle d'électricité hydraulique destinée au marché intérieur. En d'autres mots, la production éolienne contribue directement à conserver des stocks hydrauliques dans les réservoirs, en diminuant les livraisons d'électricité hydraulique, patrimoniale sur le marché intérieur.

1030

Quand on parle des surplus d'électricité, on parle donc d'une quantité annuelle d'électricité patrimoniale hydraulique qui n'a pas été livrée sur le marché intérieur du Québec et qui est restée dans les réservoirs.

1035 Une capacité de transport supplémentaire n'est donc par requise du seul fait de l'ajout de production éolienne sur le réseau. Ce qui justifierait une capacité de transport supplémentaire, ce serait un ou des contrats de vente rentables des surplus hydrauliques.

1040 De plus, étant donné la synergie naturelle entre les productions éoliennes et les réservoirs hydrauliques, on peut se demander pourquoi Hydro-Québec Production a pu engager la construction de nouveaux réservoirs comme la Romaine en 1999, sans disposer de tels contrats, alors que la demande intérieure, c'est-à-dire la demande au Québec plafonnait.

1045 Comment sera-t-il possible de rentabiliser la production de la Romaine alors que le Distributeur anticipe actuellement des surplus d'électricité patrimoniale au moins jusqu'en 2024.

1050 Quand le promoteur, c'est-à-dire TransÉnergie, nous dit que la production du complexe de la Romaine circulera déjà dans le réseau bien avant la date prévue de mise en service de la ligne projetée en 2018, où est donc la nécessité de la ligne proposée? En effet, environ 70 % de la production de la Romaine, c'est-à-dire Romaine 1, Romaine 2 et Romaine 3 sera intégrée dans le réseau avant la date de mise en service de la ligne projetée. C'est-à-dire en 2018, il y aura déjà plus de 70 % de la Romaine qui sera intégrée dans le réseau existant, sans l'ajout d'un pylône supplémentaire.

1055 De plus, la North American Electric Reliability Corporation, qu'on appelle la NERC et le Northeast Power Coordinating Council, le NPCC, ont autorisé jusqu'en 2018 le recours à des automatismes pour assurer la fiabilité du réseau de transport advenant certains événements qui pourraient survenir sur le réseau.

1060 J'avancerais que si la fiabilité du réseau peut être maintenue grâce au recours à des automatismes jusqu'en 2018, alors que près de 70 % de la production de la Romaine sera déjà intégrée au réseau, cette solution pourra sans doute être autorisée à nouveau en 2018 et au-delà, selon la demande qui existera à ce moment-là.

1065 La question de fond reste entière : pourquoi cette ligne que propose le promoteur est-elle nécessaire?

1070 Un des autres arguments qu'Hydro-Québec a avancés pour justifier la ligne, c'est la présence d'un effet entonnoir au poste de la Chamouchouane.

1075 Le Transporteur a maintes fois insisté sur l'existence d'un effet entonnoir au poste la Chamouchouane et sur le problème qu'il représente pour l'exploitation du réseau. Or, la configuration du réseau à laquelle il fait référence existe depuis 1990 et n'a pas posé de problème jusqu'à maintenant. D'ailleurs, monsieur Thierry Vandal, le PDG d'Hydro-Québec, a affirmé en commission parlementaire en octobre 2009 que, et je cite :

« *Le réseau de transport au Québec, il est très sophistiqué. Il n'est pas engorgé.* »

1080 Il a ajouté, et je cite encore, que :

« *On a été capable de faire les investissements au fil des ans, de telle sorte qu'on a un réseau qui est très, très fonctionnel.* » Fin de la citation.

1085 Il a affirmé cela en octobre 2009, c'est-à-dire au moment où l'équipe du Transporteur planifiait la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île, supposément pour désengorger le réseau à la hauteur du poste de la Chamouchouane.

1090 Et le quatrième argument d'Hydro-Québec pour justifier la ligne, c'est la fiabilité, assurer le maintien de la fiabilité du réseau de transport principal d'Hydro-Québec. Le Transporteur dit même que c'est l'élément déclencheur de sa demande; l'élément déclencheur étant, entre guillemets, tiré de sa demande.

1095 Lors des audiences à la Régie de l'énergie et de la première séance, première partie des audiences du BAPE, il a été mentionné que la solution 2, qu'on appelle la solution de la compensation série, est tout aussi fiable que l'ajout d'une ligne de transport supplémentaire. Aussi, je le répète : à fiabilité égale ou suffisance, il faut privilégier la solution la moins coûteuse et la moins dommageable, soit celle de la compensation série.

1100 Si cette nouvelle ligne devenait absolument nécessaire dans le futur, à mon avis, il faudrait alors privilégier la réutilisation d'emprises de ligne à 315 kV ou d'autres lignes existantes en fin de vie utile pour y installer une ligne à 735 kV.

1105 Le deuxième, le chapitre 2 de mon mémoire est intitulé « Un projet non justifié sur le plan économique. » Dans cette section, j'ai abordé les raisons économiques avancées par Hydro-Québec TransÉnergie pour justifier son projet.

Le besoin d'une nouvelle ligne à 735 kV n'a pas été prouvé en dehors de tout doute, car Hydro-Québec TransÉnergie a présenté la compensation série comme solution alternative à son projet. Il a été mentionné aux audiences de la Régie de l'énergie et du BAPE que la compensation

1110 série est une solution acceptable et tout aussi fiable que la solution d'ajout d'une nouvelle ligne de transport.

1115 À fiabilité égale ou suffisante, je crois qu'il faut privilégier la solution qui est la moins coûteuse et la moins dommageable sur tous les plans. C'est-à-dire les plans économique, social et environnemental. Dans le cas présent, la solution qui répond à ces critères est celle de la compensation série ajoutée au fur et à mesure des besoins.

1120 Il est curieux de constater que le Transporteur justifie sa solution 1, c'est-à-dire la solution d'une nouvelle ligne de transport, sur la base des pertes d'électricité différentielles, théoriques, qu'entraînerait la compensation série.

1125 Je vais me répéter plusieurs fois, parce que selon moi, le but premier d'une ligne de transport à 735 kV est de transporter une grande quantité d'électricité sur une longue distance et non d'éviter des pertes.

La construction d'une nouvelle ligne à 735 kV suppose l'existence de clients qui achèteraient les mégawatts d'électricité économisés grâce aux pertes évitées. Or, Hydro-Québec TransÉnergie n'a pas fait la démonstration qu'elle a un ou des clients pour cette électricité.

1130 Le Transporteur a présenté en 2014 à la Régie de l'énergie une analyse économique des deux solutions. Cette analyse a été faite en 2009 sur la base des données de 2008. Le Transporteur n'a mis à jour son analyse économique qu'à la demande expresse de la Régie de l'énergie en octobre 2014. Ce n'est pas ce qu'on pourrait appeler une analyse sérieuse.

1135 Outre le fait que l'analyse économique initiale présentée datait de cinq ans, le bien-fondé de cette analyse et les hypothèses sur lesquelles elle repose ont été mis en question partout, et j'insiste, surtout les intervenants à la Régie de l'énergie. Et j'ai indiqué les sources, mais bon, j'imagine que vous avez lu quelques-uns des mémoires, sinon probablement tous les mémoires.

1140 De plus, l'analyse économique comparative des solutions 1 et 2 soumise à la Régie de l'énergie est incomplète. Elle ne comprend pas, pour la solution 1, le cas du poste Judith-Jasmin. La Régie a décidé de ne pas rendre sa décision sur le projet de ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île tant qu'elle n'aura pas reçu et examiné la demande d'autorisation relative au nouveau poste Judith-Jasmin. Or, cette demande n'a pas encore été soumise à la Régie.

1145 Pourquoi le BAPE n'attendrait-il pas lui aussi que les informations sur le poste Judith-Jasmin soient soumises et étudiées avant de faire ses recommandations au ministre?

1150 L'analyse économique comparative des solutions 1 et 2 ne comprend pas non plus le coût de l'impact social et environnemental du projet. Pour une comparaison plus juste du coût des deux solutions, il faudrait ajouter le coût des impacts sociaux, environnementaux et économiques de chacune des solutions.

1155 Par exemple, il faudrait ajouter au coût de la solution 1 les coûts suivants : les coûts associés au paysage balafre à tout jamais sur plus de 400 km; les coûts liés à la perte d'attrait et donc à la perte de valeur économique des zones, régions et quartiers traversés par la ligne; le coût des projets de développement économique non réalisés et non réalisables à cause de la présence d'une ligne et des contraintes qu'elle impose; les coûts associés à la perte de superficie agricole et sylvicole cultivable; et les coûts associés à la perte de productivité ou à la disparition
1160 d'entreprises prospères; les coûts liés aux problèmes de santé des personnes habitant à proximité d'une ligne à très haute tension et aux autres problèmes que cela occasionne, par exemple tensions parasites, problème de fonctionnement des appareils électriques et électroniques.

1165 L'analyse économique ne tient pas compte non plus des coûts d'entretien sur 50 ans, soit la durée de l'autofinancement pro forma de la ligne; ne tient pas compte des coûts d'entretien sur 50 ans de l'emprise, ainsi que de la ligne elle-même, et ne comprend pas une provision pour les bris importants qu'elle pourrait subir et subira presque certainement sur une période aussi longue.

1170 Je vais répéter mon leitmotiv. La seule justification logique d'une ligne de transport à 735 kV est le transport d'un fort volume d'électricité sur de grandes distances. L'investissement que demande Hydro-Québec TransÉnergie doit être évalué uniquement sur cette base, à mon avis.

1175 Pour justifier son projet et la dépense qu'il veut engager, le Transporteur doit fournir la preuve qu'il a en main un contrat de vente à long terme, ferme et rentable avec un acheteur identifié. Or, Hydro-Québec TransÉnergie n'a pas démontré qu'elle a un engagement ferme et rentable d'achat d'électricité de la part d'un client pour justifier l'investissement de 1,35 G\$ qu'elle demande.

1180 En l'absence d'un tel engagement, je suis d'avis qu'on doit rejeter catégoriquement la demande d'investissement du transporteur dans une nouvelle ligne de transport.

1185 Et maintenant, je vais présenter certaines informations qui pourraient suggérer que de tels contrats existent, malgré le fait qu'on n'en ait jamais parlé, mais il y a des informations que je trouve curieuses dans le contexte.

Il y a un écart de 1 200 MW qui a été relevé par l'économiste Pascal Cormier dans les chiffres du service transport de point à point indiqués dans un tableau présenté par le Transporteur en réponse à une question de la Régie de l'énergie.

1190

Monsieur Cormier fait remarquer que cet écart de 1 200 MW ne semble pas être associé à une demande de réservation de transport ferme point à point.

1195

Dans ce contexte, je voudrais attirer votre attention sur le contrat qu'une filiale d'Hydro-Québec a signé avec Northern Pass Transmission LLC aux États-Unis en octobre 2010 pour la livraison de 1 200 MW d'électricité au New Hampshire. Ce contrat expliquerait-il l'écart de 1 200 MW relevé par monsieur Cormier dans le service de transport point à point? Et les chiffres dont je parle, il y a une référence dans mes notes, c'est pour le scénario du dossier ligne c'est 5 135 MW moins 3 900 MW et la différence, ce sont les 1 200 MW.

1200

Et je me demande, est-ce que ce contrat ferait partie de la vraie raison du projet de ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île?

1205

Et il y a d'autres éléments qui, à la lumière des nombreuses questions qui demeurent quant à la justification du projet de ligne nouvelle, peuvent faire naître un doute sur la véritable raison du projet de ligne nouvelle.

1210

À la séance du 11 novembre des audiences du BAPE, j'ai posé une question au représentant du Transporteur sur un écart d'environ 1 200 MW dans les transits prévus sur le réseau avec la solution 1 et avec la solution 2. Cet écart apparaît dans des schémas présentés par le Transporteur en réponse à une question posée dans la demande de renseignement numéro 1 de Citoyens Sous Haute Tension.

1215

À ma question sur l'écart de transit de 1 178 MW de plus qui entrerait au poste la Chamouchouane avec la solution nouvelle ligne, l'ingénieur Bruno Picard d'Hydro-Québec a répondu que l'écart est attribuable à l'écoulement de puissance du nord au sud qui se ferait différemment selon qu'une ligne supplémentaire est ajoutée en partance du poste de la Chamouchouane où que la compensation série est installée sur le réseau.

1220

Dire que, et là je cite : « *L'écoulement de puissance de ces 1 200 MW se ferait différemment* » – fin de la citation, c'est dire que ces 1 200 MW seraient transportés tout autant avec la solution 2.

1225

Alors, si cette interprétation est correcte, on peut considérer que la solution 1 représente tout aussi bien un chemin de transit pour de la nouvelle capacité hydroélectrique à développer dans le futur.

J'ai pris connaissance récemment d'un autre élément qui pourrait avoir un lien avec les futurs besoins de transport. Le 26 septembre 2014, Hydro-Québec Distribution a déposé...

1230 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Durocher, excusez-moi. C'est pour indiquer que vous avez épuisé votre 15 minutes. Si c'est possible, si vous pouviez conclure à l'intérieur de deux minutes, s'il vous plaît.

1235 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

O.K., d'accord. Bon, bien, je vais... simplement, Hydro-Québec a fait une nouvelle demande pour un appel d'offres de 1 000 MW de puissance supplémentaire, ce qui serait disponible sur 20 ans à compter de l'hiver 2018-2019, mais ils envisagent de faire un appel d'offres l'an prochain. Ça, c'est un 1 000 MW de plus.

1240

Enfin, ce que je me demande avec ces considérations que je viens de mentionner c'est si le projet n'est pas vraiment un projet de transport de grand volume d'électricité qui n'ose pas dire son nom, et s'il n'ouvrirait pas la voie, sans le dire, à la construction de futurs barrages dans les années à venir.

1245

Je vais aller tout de suite à la conclusion. Selon moi, plusieurs facteurs invitent à la prudence, en voici quelques-uns : les surplus d'électricité d'Hydro-Québec sont estimés au bas mot à 75 TWh d'ici 2023. Ces surplus seront écoulés sur le marché à l'exportation en volume croissant et à des prix... sont écoulés actuellement sur le marché à l'exportation en volume croissant et à des prix qui sont nettement à la baisse depuis 2009. Et Hydro-Québec Distribution ne prévoit pas épuiser les surplus avec des livraisons d'électricité patrimoniale avant 2030 environ.

1250

Je ne sais pas de combien de secondes je dispose encore, là. Les débouchés pour l'exportation d'électricité sont très incertains, étant donné l'abondance du gaz de schiste aux États-Unis.

1255

Et puis on note, depuis 2008, une tendance à la hausse des volumes exportés et une très nette tendance à la baisse des prix à l'exportation. Nous avons déjà trop de centrales, trop d'électricité, trop de lignes à haute tension. Tous ces facteurs réunis amènent à conclure que le projet d'investissement dans une nouvelle ligne de transport au coût de 1,35 milliard devant être assumé par l'ensemble des Québécois est à tout le moins prématuré.

1260

1265

1270 Compte tenu du contexte économique et énergétique incertain, la fiabilité du réseau de transport principal peut très bien être assurée au cours des prochaines années par le recours aux automatismes ainsi que par l'ajout de compensation série. C'est la solution la plus acceptable et la plus équitable pour les citoyens du Québec et la moins dommageable sur le plan environnemental.

Là, je ne sais pas si je peux lire mes recommandations ou j'ai épuisé le temps?

1275 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, en fait, on approche du 20 minutes, mais on peut sortir de vos recommandations. J'aurais d'ailleurs une question à poser en lien avec une de vos recommandations. Donc, ça va vous permettre quand même d'en faire la lecture pour cette recommandation-là.

1280 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

O.K.

1285 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, si vous me permettez? Donc, vous avez produit en tout sept recommandations à la toute fin, à la suite de votre conclusion. Je vais vous lire la première recommandation. Vous dites de reporter le dépôt de son rapport, donc :

1290 « *Je demande au BAPE de reporter le dépôt de son rapport sur le projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île après qu'il aura reçu et étudié le dossier du projet du nouveau poste Judith-Jasmin; les impacts sociaux, économiques et environnementaux, notamment sur les terres agricoles de ce nouveau poste éventuel sont indissociables de ceux du projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île puisque le Transporteur a choisi de faire aboutir ce lien projeté à ce poste; »*

1295 Ce qu'on en sait c'est que pour ce qui concerne l'étude d'impact elle-même, Hydro-Québec a déposé au ministère du Développement durable, une variante de projets dans lequel il y avait le poste Judith-Jasmin. Et le ministère a produit des questions complémentaires qui ont été répondues par Hydro-Québec à la fin du mois d'octobre.

1300 C'est pour ça que je voulais éclaircir ce point-là. Parce qu'en ce qui concerne le processus d'évaluation environnementale, l'information est déposée auprès du BAPE par l'entremise aussi des... et cette information-là est rendue publique.

1305 Je pense qu'il est important de faire une distinction, c'est Hydro doit déposer à la Régie de l'énergie, et non au BAPE, une demande amendée pour son projet de ligne. Je pense que la distinction pour moi est importante à faire à ce niveau-là. Le BAPE n'attend pas d'information pour analyser le dossier, c'est la Régie qui attend l'information.

1310 Ce qu'on avait dit en audience c'est que l'Hydro nous tienne informés, lorsqu'il déposerait cette information-là, pour qu'elle soit accessible indirectement via le site Internet du BAPE.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

1315 Vous voulez dire que le BAPE pourrait se prononcer sur le projet sans que la Régie ne se soit prononcée, ait autorisé le projet?

LE PRÉSIDENT :

1320 En fait, oui, on peut conclure ça comme ça. Le mandat, le BAPE a reçu un mandat. Il doit, au plus tard, remettre son rapport le 9 mars. C'est bien certain qu'on aurait aimé avoir une décision de la Régie parce que si la décision, par exemple, de la Régie était négative face au projet de ligne, bien, on se pose nous-mêmes la question à savoir, qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'on fait un rapport ou pas? Ou comment on le fait, le rapport? Dans ce sens-là.

1325 Mais par contre, ce n'est pas lié, autrement dit. On nous demande de remettre un rapport au plus tard le 9 mars, qu'il y ait décision de la Régie ou pas dans le dossier avant le 9 mars.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

1330 Mais je ne conçois pas qu'on puisse, enfin on est en région agricole, mettre la charrue devant les bœufs.

LE PRÉSIDENT :

1335 Effectivement.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

1340 C'est l'impression que ça me fait, là.

1345 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Par contre, comme je vous dis, le BAPE ne décide pas de ses mandats. Autrement dit, il reçoit une lettre : « Vous faites le mandat à compter de telle date. » C'est ça, les règles. Je suis moi-même allé voir par le passé... disons, la Régie de l'énergie ne se prononce pas sur tous les projets énergétiques qui viennent devant le BAPE, mais se prononce entre autres sur des projets de ligne.

1350

J'ai regardé comment ça s'était passé dans les derniers projets où il y avait une décision de la Régie et une audience publique du BAPE. C'est sûr, sur quatre dossiers, il y en a trois, la décision de la Régie avait été produite avant, autrement dit avant que la commission même commence ses travaux. Et dans un cas, la décision était venue après que le BAPE avait fait son rapport.

1355

Donc, il y a une tendance, mais on voit qu'il n'y a pas de cas absolus. Mais nous, comme je vous dis, on reçoit les mandats du ministre et on doit les exécuter.

1360

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Enfin, je ne suis certainement pas la seule qui trouve que c'est aberrant, il y a certainement d'autres personnes qui l'ont mentionné.

1365

LE PRÉSIDENT :

Oui, il y a plusieurs mémoires qui en font état.

1370

Mme CONSTANCE DUROCHER :

D'accord.

1375 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie pour votre présentation. Et rassurez-vous, nous avons lu l'ensemble de votre mémoire.

1380

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Merci.

1385 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous allons faire une pause. Là, il est très exactement, disons, mettons qu'il est 20 h 20, alors, nous allons faire une pause d'une vingtaine de minutes. Nous allons reprendre à 20 h 40 avec monsieur André Dallaire.

1390

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1395

REPRISE DE L'AUDIENCE
M. ANDRÉ DALLAIRE

1400 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, si vous voulez prendre place. Nous allons inviter monsieur André Dallaire à venir s'asseoir à la table des intervenants. Bonsoir, Monsieur Dallaire.

1405 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Bonsoir, Monsieur Paquin.

LE COMMISSAIRE :

1410

Bonsoir.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1415

Bonsoir, Monsieur Germain. Avant de commencer, avant le chronomètre se mette à tourner, il y a une petite précision que j'aimerais apporter sur la lettre que je vous ai fait parvenir. J'ai senti tantôt que vous aviez répondu en deux temps sauf que ce qu'il y a de spécifique, quand on parle de l'Hydro qui vous aurait promis ou qui a promis publiquement que le dépôt allait se faire à la Régie, c'est que nous, on a vécu quelque chose de spécial à la Régie. On a commencé à travailler et puis à un moment donné « flip-flop », l'Hydro est arrivé avec un autre projet à la dernière minute. Alors, on a toujours ça derrière la perruque.

1420

1425

J'imagine que vous n'avez pas cru que ça pourrait vous arriver, qu'à un moment donné l'Hydro, à la mi-décembre, si tant est que ça va être à la mi-décembre, arrive avec un projet modifié.

1430

Parce qu'un chat échaudé craint l'eau froide, nous on l'a vécu, ça. On a planché sérieusement, puis à un moment donné, à la mi-juillet, « clow! » Là, on aperçoit que Chamouchouane-Bout-de-l'Île, ça ne marchait plus. Chamouchouane se ramassait ailleurs et puis qu'au Bout-de-l'Île c'était un autre poste.

1435

Alors, là, bon, ils nous ont donné le temps, à l'époque, là. Il n'y avait pas la même espèce de loi que vous avez comme corset. Mais là, c'était ça, au fond, l'objet de la lettre que je vous ai fait parvenir.

1440

Alors, remarquez que si on peut, si on doit, si on a l'obligation de vivre avec, on va vivre avec, mais il faut qu'au moins la question soit claire. La question c'est que l'Hydro peut, comme elle l'a déjà fait, vous arriver avec quelque chose de différent à la mi-décembre. Alors, si vous êtes capable de vivre avec ça, puis si vous êtes capable de nous rassurer, on va procéder sans plus de délai.

LE PRÉSIDENT :

1445

Bien, en fait, ce n'est pas une question si je peux vous rassurer ou si nous sommes capables de vivre avec ça. C'est bien certain que ça pose des difficultés, on comprend ça, tant aux citoyens, et ça nous pose aussi des difficultés quand les projets sont modifiés à la dernière minute avant le début d'un mandat. Ce n'est pas la première fois que ça arrive. Nous, on doit vivre avec ça.

1450

La procédure est ainsi faite que ce n'est pas comme, disons, si je fais un parallèle avec la procédure fédérale d'examen par rapport, le parallèle avec la procédure québécoise, il y a une grosse différence entre les deux.

1455

Par exemple, dans la procédure fédérale, c'est qu'il y a une délégation de responsabilité vers la commission en ce qui a trait à l'analyse environnementale d'un projet, et les commissions fédérales donc n'ont pas de délai à cause de ça. C'est-à-dire s'il y a des modifications à un projet, les commissions n'ont pas à demander ou à réviser leur délai. Tout ce qui est marqué c'est diligence. Et étant donné qu'ils ont une délégation de responsabilité, bien, une commission fédérale peut prendre un an, un an et demi ou même deux ans pour faire son travail.

1460

1465

Alors, c'est des philosophies qui sont différentes, bien entendu, mais nous, on doit évoluer dans le cadre de la procédure québécoise qui indique que c'est le ministre qui, en tout temps, est le gestionnaire de la procédure. Alors que nous, le BAPE, nous ne jouons qu'un rôle de consultation. Et dans certains cas, bien, ça peut devenir plus difficile lorsqu'il y a des modifications à des projets à la dernière minute.

1470

Ce n'est pas la première fois personnellement que je suis pris avec ça dans une commission, mais on doit faire avec.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1475

Mais si tant est qu'il y avait une boîte à surprise dans le détour à la mi-décembre, est-ce que nous, on peut rebondir d'une certaine façon?

LE PRÉSIDENT :

1480

Bien, encore là, c'est ça qui est le problème. Le problème, il peut avoir des éléments qu'on ne contrôle pas, qui fait qu'il pourrait y avoir des faits nouveaux qui seraient liés au projet. Ce qu'on peut faire, nous, la commission, c'est d'aller poser des questions pour essayer de mieux comprendre, mais on n'est pas en mesure de remettre le compteur à zéro ou de reculer le comptoir sur le quatre mois. C'est tannant, mais c'est comme ça.

1485

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Bon, parfait.

LE PRÉSIDENT :

1490

C'est des éléments que nous ne contrôlons pas au BAPE.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1495

D'accord. Si c'est comme ça, on va vivre avec. Remarquez que c'est vous qui – quand j'étais jeune on disait : « C'est vous qui tenez le couteau par le manche. Nous, on le tient par la lame. » Si ça marche de même, ça va marcher de même. Il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

1500

Mais si vous me permettez, Monsieur Dallaire. Par contre, ça n'empêchera pas la commission, comme je dirais, de se pencher sur cette situation-là dans son rapport.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

D'accord.

1505

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, vous pouvez y aller pour votre présentation.

1510

M. ANDRÉ DALLAIRE :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

1515

Alors, nous commençons le compte à rebours maintenant.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1520

O.K. Alors, par mode de préambule, je dois vous dire que j'ai un méchant problème à l'horizon, parce qu'avec tout ce qui a été dit, ça va être difficile de ne pas répéter par bout, puis ça va être difficile de garder votre attention. Si vous entendez parler de la même chose après trois ou quatre fois, ce n'est pas facile. Alors, je vais essayer d'être vivant, si vous voulez, pour être sûr que je vais vous garder jusqu'au bout.

1525

Dans ce que j'ai entendu, disons que rapidement, là – bien, vous avez lu le mémoire que j'ai déposé, j'imagine? Pour aller rapidement, le projet de l'Hydro-Québec doit être examiné sous trois facettes, les trois étant réunis à l'intérieur du concept de l'acceptabilité, d'un terme générique, environnementale.

1530

Première facette, est-ce qu'il y a acceptabilité sociale? Deuxième, est-ce qu'il y a acceptabilité humano-physique? Puis troisième facette, est-ce qu'il y a une acceptabilité technicoéconomique?

1535

Bon. On est toujours dans le même cadre. Là, on compare une solution 2 avec une solution 1. La solution 2, elle, elle est déjà acceptée et puis ils l'ont tellement bien défendue – la solution 2 pour ceux qui auraient de la misère à suivre dans la salle, c'est la solution pas de pylônes. Ça, c'est déjà accepté et ça a été présenté en deux morceaux. Chaque morceau, ils ont tellement bien fait leur travail de présentation, l'Hydro, qu'ils ont ramassé 400 millions par morceau. Ça, c'est déjà acquis.

1540

Aujourd'hui, voici que ces messieurs sont en train de dire : même si on a présenté deux morceaux avec 400 millions chaque d'agrément, aujourd'hui on en présente un autre, puis pour que l'autre passe, il faut que le premier débarrasse la place. C'est un peu ça, la problématique.

1545

Alors, si on regarde au niveau de l'acceptabilité sociale, eh bien l'acceptabilité sociale en partant c'est 1-0 contre eux autres. Parce que même eux autres, ils n'ont pas été capables de trouver une seule petite punaise dans la solution 2 qui serait néfaste à l'acceptabilité sociale de la solution 2.

1550

Bref, on a essayé de leur tordre le poignet pour qu'ils essaient d'en trouver, des puces, mais ils n'en ont pas trouvées. Vous-mêmes, vous leur avez tendu une perche. Vous leur avez dit : « Vous ne seriez pas capable de faire un petit quelque chose? » Ils ont dit : « Bien non. » Ils n'ont pas dit : il n'y en a pas de puce, mais ils n'étaient pas capables d'en trouver.

1555

Alors, si on regarde l'acceptabilité sociale, solution 2, il n'y a aucun problème. S'il y en avait eu, ils l'auraient dit.

1560

Mais dans la solution 1, les problèmes au niveau de l'acceptabilité sociale, tout le monde vous l'a dit, vous allez en entendre parler, je n'insisterai pas davantage, mais le score au bout c'est 1-0 contre eux, en partant.

1565

Si l'acceptabilité sociale a l'importance que celle accordée dans le discours de notre ministre de l'Environnement quand il s'adresse aux Albertains, il ne leur dit pas ça comme ça, mais il dit quasiment : *over my dead body*. Si vous n'avez pas, en numéro 1 une acceptabilité sociale, bien, vous pouvez retourner en Alberta, c'est fini votre projet.

1570

Alors, si tant est que ça a cette importance-là, l'Hydro, on pourrait arrêter le débat à soir, drette là, en disant : vous ne l'avez pas. Vous avez fait bien des efforts, vous avez eu quatre ans pour trouver des puces dans la solution 2, vous n'en avez pas trouvé, puis dans la solution 1, nous autres, on en a tout un chapelet.

1575

Comme on a du temps, on va aller à l'autre étage. L'acceptabilité environnementale. On va en mettre une autre épaisseur, si vous voulez. Là, ils sont, j'allais dire faits à l'os avec l'acceptabilité sociale, mais une acceptabilité environnementale c'est la même affaire. On leur a dit : « La solution 2 il n'y aurait pas un petit problème à quelque part en termes d'acceptabilité environnementale? » Encore une fois, on les a invités à bien y penser. Vous-même, vous êtes allé avec un quart de tour de poignet pour leur dire : écoutez, ça vous tenterait-tu d'écrire quelque chose? Ils ont dit : Non, non. Il n'y en a pas. Autrement dit, il n'y en a pas d'impacts négatifs en termes d'acceptabilité environnementale à la solution 2.

1580

Mais la solution 1, moi, depuis que je suis arrivé ici ce soir, j'entends des gens qui en ont long à dire en termes d'impacts négatifs en acceptabilité environnementale.

1585 L'acceptabilité environnementale, elle a deux volets : elle a le volet physique, là. On écorche le paysage, ce n'est pas beau, puis il y a le volet humain, là. On abîme l'industrie agricole, on abîme l'industrie acéricole, on fait toutes sortes de dommages. Mais dans la solution 1 seulement qu'il y a des dommages. Dans la solution 2, il n'y en a pas un. Ça fait 2-0. Qu'est-ce que vous voulez? Tantôt, je disais qu'ils étaient mal pris, disons qu'ils avaient un pied dans le piège à ours, là, ils sont rendus avec deux pieds dans le piège à ours.

1590 Alors, il reste la troisième manche. L'acceptabilité technicoéconomique. Alors, là, ils disent : ah, là, peut-être qu'on va se réchapper. Parce qu'ils disent : voici, nous autres, on veut 1,3 milliard pour dépenser sur une ligne, mais on le fait au titre du souci qu'on a pour sauver de l'énergie. C'est le seul argument qui leur reste.

1600 Vous avez fait vous-même le constat que, au début, ils sont entrés dans cette troisième période en disant : si on n'a pas la fiabilité de la solution 1, ils nous ont dit, les gens vont prendre leur douche, ils risquent de prendre leur douche à l'eau froide en hiver, tellement la 2 n'est pas fiable puis la 1, elle, est fiable.

1605 Là, on a mis sur la table des textes de leur collègue panel Hydro à la Régie qui disaient que la fiabilité n'est pas plus fiable dans un cas que dans l'autre. C'est de la fiabilité égale des deux bords. Parce que si ça n'avait pas été fiable dans la solution 2, ils ne l'auraient pas eu leur 400 millions. Puis la solution 2, ils l'ont présentée en deux blocs : en 2011 ils ont dit : c'est fiable, c'est robuste, puis ils ont même dit c'est optimal. cette affaire-là. Donnez-nous l'autorisation pour 400 millions. La Régie a dit : oui, puisque c'est si fiable que ça, allez-y avec 400 millions.

1610 L'année d'après, le même discours, le même vocabulaire, la même fiabilité. La Régie a acheté leur discours puis un autre 400 millions.

1615 Alors, là, ils ne peuvent quand même pas dire que la fiabilité de 2014 est encore plus fiable que la fiabilité 2010-2011. Ça, ils l'ont avoué puis ils ont comme décidé de retirer ça de leur cassette. S'ils ne l'avaient pas retiré, quelqu'un tantôt ici a fait observer que l'histoire du bouchon, l'entonnoir bouchonné qu'ils voulaient débouchonner avec une autre ligne, bien, ça, c'est venu à la Régie puis à la Régie on a dit que la solution 2, elle débouchonnait tout autant que la solution 1.

1620 Mais monsieur Vandal avait dit avant : les bouchons, ça, c'est des problèmes pour les Américains. Nous autres, on ne connaît pas ça. Les Américains, eux autres, quand ils font des lignes, c'est des compagnies séparées puis d'une à l'autre, il n'y a pas de cohésion, puis

1625 finalement eux autres, ils se ramassent avec des bouchons. Mais nous autres au Québec, Hydro-Québec, des bouchons, on ne connaît pas ça.

1625 Alors, bref, tout ceci pour dire que le coefficient ou le facteur fiabilité, ils l'ont retiré de leur cassette. Mais dès qu'ils l'ont retiré, vous avez remarqué ils ont dit : oui, oui, mais il ne faut pas oublier que c'est plus économique. C'est leur seule bouée de sauvetage, ça. Parce qu'ils invoquent quatre autres types d'arguments, simplement pour faire perdre du temps.

1630 Ils disaient à un moment donné à la Régie que la solution 2, ça allait compliquer l'entretien sur les lignes. Bien, même la Régie nous a dit avant de commencer, dans le cadre, là, ils ont dit : « Ne perdez pas de temps avec ça, là. Ça, là, c'est de la bouillie pour les chats. » Ils nous l'ont dit dans le cadre réglementaire : « Ennuyez-vous pas avec l'histoire de complication que l'Hydro invoque, bref, ce n'est pas important. »

1635 Alors, il y a trois autres arguments avec lesquels ils essaient de donner une certaine importance, celui du verglas. Comme si on construisait une ligne de 1,3 milliard, simplement pour être capable de la mettre plus forte contre le verglas. Parce que leur verglas, là, il est bien localisé, c'est en Chamouchouane puis Bout-de-l'Île. On leur a posé la question : 3 miles en haut de Chamouchouane, si votre fameux verglas décidait de passer outre à votre perpendiculaire au-dessus du poste Chamouchouane? Ils sont baisés.

1640 C'est comme un gars qui casse une chaîne, puis il décide qu'il est tanné de casser sa chaîne. Il prend un maillon, il dit : je vais mettre un maillon à 200 \$ là, puis les autres ont beau être faibles, mais elle ne cassera plus là. » Ça fait un peu comique, mais c'est un peu ça.

1645 Il y a 30 000 kilomètres de lignes au Québec, 11 000 en 735. En tout cas, si vous voulez le détail, il est disponible, puis ils décident de renforcer un petit bout. Mais en haut du petit bout, là, il n'a pas renforcé. C'est comme si le verglas, eux autres – bien, c'est vrai qu'ils ont les attributs un peu spéciaux, ces gens-là, ils donnent des milliards à la caisse publique à chaque année, puis bon, ils sont 20 000 puis, bon, ils ont fait la Manic, les cartes postales puis ils ont inventé les 735. Ils ont des attributs spéciaux, mais de là à dire au verglas : toi, ne déborde pas Chamouchouane, tu ne peux pas faire ça, tu vas nous jouer un... tu vas nous mettre dans l'embaras.

1650 Alors, bref, ça, c'est une de leurs invocations qui, pratiquement, n'a pas grand sens. Ça, c'est la deuxième, la première étant les complications d'entretien.

1660 La troisième : Bout-de-l'Île. J'en ai glissé un mot tantôt, ils disaient : « Il faut absolument sortir une ligne de Chamouchouane, parce que Bout-de-l'Île, ils ont besoin d'un troisième 735 en renforcement distinct et principal. Bon. Il fallait qu'ils sortent quelque chose de Chamouchouane pour venir la boucher à Bout-de-l'Île, parce que Bout-de-l'Île aurait été comme un peu infirme.

1665 Comme je vous disais tantôt, deux, trois flips, flops et puis Chamouchouane ne s'en va plus au Bout-de-l'Île, c'est Jacques-Cartier qu'ils ont décidé de rallonger pour aller là. Ça fait que ça ne donne rien de dire que Chamouchouane devait sortir, ça prenait une ligne pour sortir de Chamouchouane pour aller alimenter Bout-de-l'Île. Ils l'ont, alimentée Bout-de-l'Île, en troisième 735 par un autre moyen.

1670 Finalement, quatrième ingrédient qui relève du *red herring*. Quand on était plus jeune, on savait la façon de détourner l'attention, on appelait ça du *red herring*. Vous me regardez avec un air qui ressemble à un point d'interrogation. On va arrêter le *meter*, puis je vais vous compter quelque chose. Ça va?

1675 Vous savez, les Britanniques, c'était les gens qui ont été démocrates avant les autres. Les Britanniques, au Moyen-âge, les Seigneurs allaient à la chasse, pas à pied comme les autres, ils allaient à la chasse à cheval. Puis là, ils ne courraient pas après le gibier, non, non. Ils envoyaient une gang dans le fond du bois avec des chiens pour amener les chevreuils tout proches des chasseurs. Mais la classe moyenne de l'époque était un peu tannée de voir les chevreuils finir, tout finir, puis les sangliers, tout finissait dans les assiettes des seigneurs, ils ont dit : « Oui, là, vous autres, on va vous avoir. »

1680 Ça fait que là, *red herring*. *Herring*, c'est pour hareng, *red* c'est rouge. Parce que le hareng, ça pue, mais il paraît que le hareng rouge, ça sent encore plus fort. Ça fait que les gens du Moyen-âge disaient : « On va mettre une corde là où les chiens s'en viennent. Puis on va attacher du hareng sur la corde. Puis quand les chiens vont monter, ils vont lâcher les chevreuils puis là, ils vont sentir le hareng. Nous autres, on va tirer sur la corde. » Ça fait qu'à la fin de la journée, les 1685 Seigneurs se rendaient compte que leurs chiens étaient tous en train de manger du hareng, et ils avaient été détournés des vrais objectifs.

1690 Alors, le *red herring*, ça, c'est une stratégie pour nous faire perdre notre temps, attirer notre attention sur des choses qui sont négligeables par rapport à l'essentiel. Le poisson par rapport au chevreuil, c'était ça.

LE PRÉSIDENT :

1695 Alors, votre compte à rebours reprend.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1700 Puis remarquez que je ne charge pas une cenne à personne, là. Alors, voilà quatre arguments de l'Hydro qui relèvent du *red herring* : le verglas, le Bout-de-l'Île qui a besoin d'une alimentation distincte, et puis l'entretien un peu spécial et puis l'éolien.

1705 Bon, l'éolien, ils disaient à un moment donné : quand l'éolien – je ne veux pas le nommer, mais quand le monsieur de l'Hydro-Québec disait que quand l'éolien marchait en Gaspésie, là le poste de Lévis devenait paqueté bien dur. Puis là, Lévis, c'était comme un jeu de domino, même les gens au Labrador étaient pour être noyés dans leur barrage, parce que le réseau est intégré.

Ça, sur leur disquette, ça fait impressionnant. Nous autres, ça fait deux ans qu'on l'entend « Le réseau est intégré. » Tout s'explique parce que le réseau est intégré.

1710 Alors, là, on leur a fait sortir du sac que quand l'éolien se mettait en marche, un vire-vent en Gaspésie se met en marche, bien, il n'y a pas de conflit. Il y a une vanne qui se ferme en quelque part sur un barrage, de sorte que l'énergie hydrolienne ne vient pas en compétition avec l'énergie hydraulique. Alors, si vraiment les vannes se ferment quand l'éolien se met en marche, comment voulez-vous que l'effet de domino fasse en sorte que rendu à Chamouchouane, les fusibles peuvent sauter?

1715 Alors, bref, ça, c'est une autre histoire qui relève du *red herring*. Mais ça va vite, là. Mo, ce sur quoi je veux insister c'est le seul argument qu'ils ont invoqué pour les sauver : l'argument financier. Ils ont dit : nous autres, avec notre solution 1, on va chercher 774 millions d'épargnes sur 50 ans. Ça, c'est leur bouée de sauvetage.

1720 Bon, on va regarder quelle est la solidité là-dessus. On n'insistera pas longtemps sur le phénomène de la fée des étoiles qui décide un bon jour que le prix peut monter de 250 %. Ça n'a pas de bon sens, ils se défendent en disant : allez voir nos amis d'à côté, Hydro-Québec Distribution, c'est eux autres qui ont dit ça. On a pris leurs chiffres, puis allez les voir si vous n'êtes pas contents avec nos chiffres.

1730 On n'ira pas les voir parce qu'on n'est pas content. Parce qu'eux-mêmes disaient : oui, c'est vrai, c'est un peu étonnant que dans la même année 250 %, du soir au lendemain. Imaginez. Là, ils viennent de présenter des prévisions sur six ans avec 16 % d'augmentation. Puis là, le jour de l'An du 2024, le prix monterait de 250 %? Même eux autres trouvent ça drôle. Mais on n'insistera pas. Mais ça, c'est leur façon de bâtir le 774 millions. Ils disent : « Quatre sous le kilowatt jusqu'en 2023, le matin du Jour de l'An 2024, on grimpe ça à dix cennes. » Tu sais, on multiplie par 250 %.

1735 Vous avez très bien fait ressortir, Monsieur le président, que ce n'était pas de l'argent cash, ça. C'était des gallons d'eau qui dormaient en arrière d'un réservoir. Et puis je me souviens comme si c'était hier, vous avez dit : il y a des évacuateurs, puis peut-être que, bon, vous n'avez pas dit ça de même, mais peut-être que l'eau que vous voulez stocker en arrière des blocs de ciment, derrière le barrage, peut-être qu'elle va sacrer le camp puis elle va s'en aller vers les évacuateurs.

1740

1745 Comment ils vont démêler ça eux autres? Leurs gallons sauvés par leur demi-térawattheure par année. Comment est-ce qu'ils vont stocker ça sans que ça soit mêlé à tout ce qui est gardé en arrière quand les éoliennes se mettent en marche? Comment est-ce qu'ils vont démêler ça avec les surplus? Puis comment est-ce qu'ils vont démêler ça avec l'eau du Bon Dieu qui descend dans les rivières? Puis Ouranos, il vient de finir son congrès, Ouranos prédit que la pluie du Bon Dieu, dans les 30 prochaines années avec le réchauffement climatique, ça va augmenter de 12 %. Puis la même gang, puis Ouranos – je ne vous informerai pas grand-chose, si vous voulez en entendre parler plus longtemps, vous demanderez à qui vous savez, qu'ils vous en parlent.

1750 Bon. Ce n'est pas des petits bonshommes verts qui se promènent en soucoupe volante, ça, Ouranos, là. Je pourrais vous donner des noms célèbres là-dedans.

LE PRÉSIDENT :

1755 En effet.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1760 En effet, bon. Alors, comment ils vont démêler les gallons d'eau qu'ils vont stocker en arrière pour être capables de turbiner ça à la hauteur de 774 millions? Ça, je laisse ça à votre discrétion de démêler tout ça. C'est un spaghetti puis je n'entrerai pas là-dedans moi non plus.

LE PRÉSIDENT :

1765 Si vous pouvez conclure, Monsieur Dallaire.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1770 La base de leur discours c'est : nous autres, là, on est là pour sauver de l'énergie. On veut vous demander 1,3 milliard pour sauver de l'énergie. On veut bâtir une ligne, on ne sait pas quand il va rentrer de l'énergie nouvelle dedans, ce n'est pas grave. On ne sait pas où est-ce qu'elle va aller la nouvelle énergie quand elle va venir, ce n'est pas grave. Il n'y a pas de client, ce n'est pas grave. Faites-nous confiance en cas que, au cas où, plus tard ça pourrait servir.

1775 Bien, le plus tard, là, on leur a posé les questions à la Régie, ils ont dit : « Êtes-vous capable de mettre une date sur votre plus tard, sur votre long terme? » Ils ont dit : bien non, bien non. Pourquoi nous poser une question de même, vous savez bien que cette ligne-là, elle est inévitable.

1780

Mais moi, ce qui m'inquiète de la part de gens qui sont si soucieux que ça de sauver de l'énergie, comment ça se fait que ça fait 50 ans qui roulent avec des minounes? Ils ont ramassé six 315, de la broche un petit peu plus gros que de la broche à poule pour descendre le courant. Ça fait 60 ans. Pour certaines lignes, ça fait 80 ans. On leur a posé la question : « C'est quoi la performance des 315? » Ils ont dit : « Ça perd cinq fois plus qu'une 735. »

1785

Imaginez! Les inventeurs, ils se sont pété les bretelles – j'espère que vous n'étiez pas là à l'Expo 67 – à pleins écrans – moi, j'étais là en tout cas, puis vraiment, c'était merveilleux. Les ingénieurs de l'Hydro-Québec à pleins écrans, non seulement ils nous montraient la carte postale de Manic 5, mais ils disaient : « Nous autres, on a inventé au monde, on est les premiers à avoir mis sur pied une technique de ligne de transport à 735. » Une invention capitale, puis ils n'ont pas pensé de remplacer leur vieille minoune qui perd le courant en descendant de Bersimis à Québec à Montréal par les 735?

1790

1795

On leur a demandé, vous avez vu la réponse : une 735 par rapport à une biterne – ils ont trois corridors; les six lignes, là, c'est regroupé deux par deux, il y a trois corridors qui sortent de Bersimis puis ils descendent à Montréal. Ils ont dans la face des lignes, ils ont ramassé ça avec la nationalisation. Ils ont inventé la 735, ils vivent avec des lignes qui ne sont pas performantes, qui perdent le courant tout le long en descendant, puis en plus, ils nous ont dit qu'ils perdaient cinq fois, par rapport à une 735, la biterne, elle perd cinq fois plus. Pour du monde qui veut de l'argent pour sauver de l'énergie, ils ne regardent pas à la bonne place.

1800

1805

Puis non seulement ça perd cinq fois plus, mais ils nous ont répondu, puis j'ai la référence ici. Bon, c'était mon annexe 5, mais si jamais si vous ne vous êtes pas rendu jusqu'à l'annexe 5 ou que vos analystes ont décidé à un moment donné qu'ils en avaient assez, là, d'aller jusqu'à la page 40 du rapport Dallaire, mais je l'ai ici, là. Non seulement ça perd cinq fois plus, mais ça transporte deux fois et demie moins.

1810

Imaginez! Vous avez un corridor qui est tout fait avec une vieille minoune qui perd le courant en descendant, qui en transporte moins, puis ces gens-là viennent nous dire : nous autres, là, on aimerait bien ça avoir 1,3 milliard pour le kick de sauver de l'énergie. Franchement, il faut le faire.

Deuxième chose. Le gouvernement leur a dit...

1815

LE PRÉSIDENT :

En conclusion?

1820 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

1825 C'est ma dernière, c'est ma dernière. Je vais prendre une gorgée d'eau, je suis en train de m'enflammer, là. Du monde qui veulent chercher, qui veulent sauver de l'argent. Le gouvernement, pas n'importe qui, le cabinet leur dit : regardez du côté de l'efficacité énergétique. Si vous voulez sauver de l'argent, la piastre que vous mettez en efficacité énergétique, elle rapporte 13 fois plus que la piastre que vous voulez mettre sur votre solution 1. Prenez une pitonneuse.

1830 Ils nous ont répondu qu'avec 1,8 milliard, ils avaient sauvé 8,5 TWh. Là, ils veulent dépenser 1,35 milliard pour sauver la moitié d'un térawattheure. C'est un rendement... quel est l'individu à qui on va donner le choix : je te donne une piastre, tu en fais 13, je te donne une piastre, tu en fais une, qui va décider d'en faire une pour une, à part l'Hydro-Québec, évidemment? Il y a rien que ce monde-là pour raisonner de même.

1835 Ils nous ont fait la preuve que... ah, excusez. Mais le gouvernement leur dit, puis le gouvernement actuel, le gouvernement actuel n'a pas encore défini sa politique énergétique. Ils ont mis au rancard la Commission sur les enjeux énergétiques de l'année passée, ils ont dit : nous autres, on va en faire une autre pour être capables de définir notre politique énergétique 2015-2025. Elle n'est pas encore définie, mais ils ont dit : regardez du côté de l'efficacité énergétique. Ça fait partie des bases de notre budget. Puis ça, je n'invente rien, j'ai le texte ici.

1840 Le décret de précaution, c'est ça qu'il dit : regardez du côté de l'efficacité énergétique, parce que c'est plus payant de ce côté-là.

1845 Alors, voici : les bonshommes dont la seule bouée de sauvetage c'est de dire : nous autres, on veut avec 1,3 milliard sauver du courant. Ils fonctionnent avec des minounes qui perdent le courant et puis ils ne regardent pas du côté de l'efficacité énergétique sur laquelle notre gouvernement a mis le doigt en l'absence de sa propre politique qui n'est pas encore formée.

1850 Écoutez, vous contez ça à un gars sur le trottoir, il dit : voyons, toi t'es... Je me suis déjà fait dire que je ressemblais à un terroriste le poignard entre les dents tellement que je n'aimais pas l'Hydro. Mais j'ai dit : « Écoute, c'est pourtant ça, c'est leurs chiffres. Regarde, c'est eux autres qui le disent. »

1855 Puis une ligne, quand on n'a pas de courant à mettre dedans, 1,3 milliard, ils ne savent pas quand ils vont être capables d'en mettre dedans, puis une ligne qui est vendue au titre de l'épargne, quand les gens ne regardent pas à la bonne place puis ils n'écoutent même pas leur gouvernement, en plus du fait qu'elle magane tout le monde « environnementalement » parlant, puis en plus du fait que socialement parlant, il n'y a aucune acceptabilité.

1860 Alors, la troisième période, là – tantôt, ils avaient les deux pieds dans le piège, on leur a
laissé les mains pour se défaire, puis là, ils sont rendus avec les deux mains puis les deux pieds
dans le piège et ils ne peuvent pas se sortir de là à moins que...

LE PRÉSIDENT :

1865 Alors, c'est noté, Monsieur Dallaire.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1870 Si jamais vous aviez des questions, ça me ferait dont plaisir d'y répondre.

LE PRÉSIDENT :

1875 Mon collègue a dit qu'il avait une question pour vous.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Alors, on va applaudir le collègue.

1880 **LE COMMISSAIRE :**

Non, mais écoutez, j'avais une question avant votre présentation, mais là, je n'en ai plus.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1885 Bien, alors, est-ce qu'on peut demander aux gens de l'Hydro s'ils en ont? Moi, écoutez, j'en
mange de cette affaire-là, ça n'a pas de bon sens de voir des gens aussi sérieux que ça, l'Hydro-
Québec, imaginez, puis nous arriver avec une défense comme celle-là. Moi, j'aurais honte,
franchement.

1890 Parce que regardez, là, il va se passer ceci : l'Hydro, ils ne sont pas fous. On peut leur dire,
bon, ils ont quelques petits vices par-ci, par-là, mais au fond, ils ne sont pas bêtes.

1895 J'ai compris, dans la mécanique du BAPE, qu'à un moment donné l'Hydro allait avoir un
droit de réplique, O.K.? À la fin, là. Bon, ils ont le droit. Je ne sais pas s'ils vont s'en servir. Mais ils
ne sont pas fous. Au lieu de venir tout de suite le dire : Monsieur Dallaire, vous avez dit telle
affaire, franchement, vous avez poussé le bouchon un peu trop loin, là, puis d'essayer tout de
suite de confronter, ils vont arriver à la fin, puis là, on ne sera plus capable de se défendre. Puis
vous, vous allez être obligé de...

1900

LE PRÉSIDENT :

En fait, ce n'est pas un droit de réplique; c'est un droit de rectification sur un fait incontestable. Si quelqu'un arrive pour faire une rectification en fin de séance, c'est aussitôt que... disons que quelqu'un veut faire une rectification verbale, aussitôt que je m'apercevrais que ce n'est pas une rectification en tant que telle, je vais interrompre la personne. C'est la même chose, on donne le loisir aux personnes aussi de faire une rectification par écrit, mais avant de les accepter, la commission en prend connaissance.

1905

1910

Alors, s'il y a des éléments dans cette rectification-là que la commission juge comme n'étant pas une rectification, bien, la commission en informe l'auteur et lui dit de modifier en conséquence, sinon la commission ne prendra pas en compte la rectification parce que ça n'en est pas une.

1915

Alors, il y a une grosse nuance à faire entre réplique et rectification.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

O.K., d'accord, mais même...

1920

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'on veut éviter des débats.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1925

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1930

Sans ça, ça serait un débat sans fin. Voyez-vous, quelqu'un arriverait...

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1935

Non, non, je comprends.

LE PRÉSIDENT :

À ce moment-là, la personne qui est l'objet de la rectification qui n'en est pas une demanderait à être entendue à son tour, et on aurait un débat.

1940

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Prenons un exemple, simplement pour être...

1945

LE PRÉSIDENT :

Nous allons être vigilants là-dessus.

1950

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Oui. Supposons qu'ils disent que ce n'est pas vrai que les 315, il y en a qui ont juste qu'à 80 ans là-dedans ou qui ont 60 ans puis qu'ils perdent cinq fois plus de courant, puis ils en transportent deux fois et demie moins, là, s'ils disent ça, là, vous, vous êtes capable de dire : regarde, là, ton texte...

1955

LE PRÉSIDENT :

On a certaines informations déjà qui montrent... mais ce qu'on s'attend quand même des rectifications, ce n'est de ne pas pour dire : ah finalement, ce n'est pas trois chiffres après le point, c'est quatre chiffres après le point. Il faut que la rectification, on s'attend à ce que les gens qui font une rectification fassent des rectifications pertinentes, bien entendu. Il faut bien se comprendre.

1960

M. ANDRÉ DALLAIRE :

O.K. Bon, à ce titre-là...

1965

LE PRÉSIDENT :

La commission est toujours le juge au bout de compte, parce que quelque chose pourrait être de la rectification, effectivement, mais si la commission trouvait – je ne veux pas présumer, là, mais dans des cas où la commission jugerait que c'est inapproprié de faire ce type de rectification là, la commission va la refuser, encore une fois, parce qu'elle veut maintenir un climat serein, puis elle ne veut pas non plus encourager qu'il y ait des attaques fondamentales.

1970

1975

Mais normalement, la rectification, c'est vraiment pour ne pas laisser les gens sur une mauvaise impression qu'il y a eu... par exemple, ce n'est pas 12, c'est 18. Donc, on veut corriger le chiffre, c'est important de le mentionner. Ça peut être des distances, des choses comme ça. C'est ça qu'on s'attend à la rectification, ce n'est pas des droits de réplique comme on voit dans la Régie de l'énergie. Ça n'a rien à voir. Soyez rassuré sur ce côté-là.

1980

M. ANDRÉ DALLAIRE :

O.K. Parce que j'ai dit tantôt deux fois 400 millions, pour être précis une fois c'est 393 millions...

1985

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est ça, là.

1990

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Puis l'autre fois c'est 395.

LE PRÉSIDENT :

1995

On s'entend c'est un chiffre rond, 400 millions. Ça fait que soyez rassuré à ce niveau-là. Ça fait que, Monsieur Dallaire, je vous remercie pour votre témoignage.

2000

M. LUC DUFORT

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous allons maintenant inviter, monsieur Luc Dufort à s'avancer.

2005

M. LUC DUFORT :

Bonjour!

2010

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

2015

M. LUC DUFORT :

Mo,i je vais lire vite faite en résumé, mon mémoire. Si vous avez des questions par la suite, bien ça me fera plaisir.

2020

(L'INTERNANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « Je dépose un mémoire sur le projet en question... »

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] serait un peu plus courte que le projet proposé.

2025

Ça, cette phrase-là, j'y tiens à cœur, parce que monsieur Bolullo avait dit que mon exemple était substantiellement plus long, alors que calculé vite fait, j'arrive 15 km de moins. On serait aux alentours de 410 km au lieu de 425. C'est sûr que monsieur Bolullo n'avait pas d'outil le soir même pour le calculer, mais en tout cas, moi, j'arrive à 410 au lieu de 425, puis je pense que c'est important de le mentionner.

2030

(L'INTERVENANT POURSUIT ET TERMINE LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2 : « Cette alternative est compatible avec le projet. »

Fin du mémoire.

2035

Ce que monsieur Dallaire disait tantôt aussi, ces lignes-là, c'est des 230 kV qui perdent... une 315, comme André disait, perdait cinq fois plus d'énergie. Les 230 en perdent encore plus davantage. Ces lignes-là ont 80 ans, elles sont en fin de vie. Puis je suis allé physiquement sur le terrain puis on s'entend-tu qu'elles sont rouillées puis elles font dur? Ça fait que d'ici pas longtemps, elles vont être à renouveler, c'est sûr. Ça fait qu'on pourrait peut-être tout faire en même temps, pourquoi pas?

2040

Puis comme je dis dans ma conclusion, je demande au BAPE de regarder d'autres études sur des alternatives de moindre impact, parce que moi, qu'est-ce que j'ai apporté c'est un exemple, mais il y en a peut-être un paquet d'autres exemples possibles qui seraient réellement de moindre impact. Il y en a un paquet de lignes qui ne sont peut-être même pas utilisées du tout, qui sont hors tension, qu'on pourrait utiliser ces emprises-là en les élargissant un peu.

2045

C'est sûr que nous, le public, on n'est pas au courant de tous ces détails-là, mais on le sait qu'il y en a. Il faudrait peut-être regarder, recommander à Hydro-Québec de regarder, voir s'il n'y aurait pas d'autres choses qui passeraient peut-être un peu plus au niveau acceptabilité sociale.

2050

LE PRÉSIDENT :

2055

Alors, je vous remercie. Monsieur Paquin, avez-vous une question?

LE COMMISSAIRE :

Non.

2060 **LE PRÉSIDENT :**

De mon côté – attendez un petit peu.

2065 **M. LUC DUFORT :**

Au pire-aller, je rattrape le temps qu'André a pris.

LE PRÉSIDENT :

2070 On va échanger un petit peu quand même. Effectivement, je trouve ça intéressant la façon que vous abordez cette question-là des vieilles emprises. Bien entendu, on est porté à se référer un peu à ce qui s'était dit devant la Régie de l'énergie. La Régie a dit : « Bon, moi, je regarde la ligne ou une ligne proposée versus la compensation série. » La Régie, dans sa décision a dit : « Pour ce qui est du tracé, il y a d'autres forums pour ça. » Bien, effectivement, j'ose imaginer que
2075 la Régie faisait référence, en tant que forum, entre autres, au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Donc, traditionnellement, sur les aspects que les commissions examinent quand il y a des situations conflictuelles : est-ce qu'il y a des pistes de solution qui pourraient être acceptables
2080 comme on dit? Ce sont des éléments que les commissions examinent, les commissions du BAPE. Alors, je vous remercie de votre contribution, d'avoir apporté des exemples comme ça.

M. LUC DUFORT :

2085 Au niveau de l'acceptabilité sociale, ce n'est pas mentionné dans mon mémoire, mais je pense que ça vaut peut-être la peine d'en jaser. Tu sais, si une ligne électrique passe sur notre terre à bois ou passe sur notre terrain, on va recevoir une compensation, un fameux sac de bonbons, comme on pourrait dire, mais on le reçoit une fois puis après ça, bien, cette ligne-là est là à perpétuité. Ça, c'est dur à quantifier. C'est beaucoup, ça.

2090 Tandis que ces lignes-là, ces emprises-là, bien, elles sont déjà acquises, elles appartiennent déjà à Hydro par servitude. C'est sûr qu'économiquement, ça serait... moi, je pense que ça vaut la peine de le considérer.

2095 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Juste une petite précision aussi. À la page 2 de votre mémoire, vous dites :

2100 « *D'autres tracés réellement de moindres impacts – vous avez mis en titre – devraient être*
2105 *envisagés – et vous dites : Avant d'autoriser le projet tel qu'il est présenté actuellement, si la*
 solution numéro 2 s'avérait non concluante, je propose au BAPE de s'assurer que le promoteur a
 réellement regardé toutes les alternatives réalisables, car je suis d'avis que d'autres tracés
 pourraient être sérieusement étudiés et ceux-ci pourraient être mieux, tant du côté
 environnemental que social et économique. »

2110 Alors, c'est juste pour préciser que nous, comme je disais tantôt aussi à monsieur
Dallaire, on doit remettre notre rapport au plus tard le 9 mars. C'est sûr donc qu'étudier des
2115 solutions de rechange, ça prend plusieurs mois à faire. Donc, on ne pense pas qu'on aurait des
propositions concrètes dans ce sens-là, mais il reste, il n'en demeure pas moins que, comme je
vous ai dit, la commission va se pencher sur ces aspects-là : en regard des impacts
environnementaux et sociaux du projet, est-ce qu'il peut exister des solutions de rechange
performantes et de moindre impact par rapport à la solution proposée?

2120 Alors, c'est certain qu'on va se pencher là-dessus, puis on va voir qu'est-ce qu'on peut dire
d'intelligent.

M. LUC DUFORT :

2125 C'est sûr que le 9 mars arrive bien trop vite pour repartir un projet à zéro...

LE PRÉSIDENT :

Ça arrive vite, c'est ça.

2130

M. LUC DUFORT :

2135 Mais ça peut être recommandé de voir s'il n'y avait pas d'autre chose à quelque part. Moi, je
suis sûr qu'il y a d'autres choses. Puis moi, mon exemple, ça en est une parmi tant d'autres, là.
Moi, j'ai focussé sur elle, mais je suis convaincu qu'il y a plein, plein, plein de places qu'on
pourrait... tu sais, comme André disait tantôt : il y a trois corridors à biterne qui descendent de
Bersimis. C'est sûr que c'est peut-être un peu trop à l'est, mais il y en a combien d'autres qu'on
pourrait énumérer, là?

2135 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, il peut y avoir d'autres lignes ailleurs, effectivement.

2140 **M. LUC DUFORT :**

Il y en a peut-être une couple de demi-douzaines à regarder, là. Merci beaucoup.

2145 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous vous remercions beaucoup pour votre présentation.

2150 **M. ROBERT DESNOYERS**

LE PRÉSIDENT :

2155 Nous allons maintenant inviter, monsieur Robert Desnoyers de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez. Alors, Monsieur le maire, bonsoir!

M. ROBERT DESNOYERS :

2160 Bonsoir! Je tiens à vous remercier tout d'abord de nous permettre de nous faire entendre ce soir. Vous êtes probablement sans savoir que le projet de cette ligne représente des enjeux très importants pour les gens de la région, la MRC de Matawinie, et évidemment pour ceux de ma municipalité aussi qui est celle de Saint-Alphonse-Rodriguez.

2165 Donc, d'emblée, nous avons appuyé le groupe de Citoyens Sous Haute Tension comme municipalité, parce que nous croyons sincèrement qu'Hydro-Québec n'a pas réussi, à venir jusqu'à date, à démontrer de façon claire et je vous dirais limpide à la société, la population, la raison d'être de cette nouvelle ligne.

2170 Il y a eu plusieurs discours de faits depuis le début pour justifier la construction de cette nouvelle ligne de 735 kV. Et je vous dirais que le langage a changé au cours des deux, trois dernières années. Et je crois qu'on aurait aimé que la haute direction d'Hydro-Québec prenne le temps, dans un dossier aussi important que celui-ci, qu'elle se déplace pour venir faire de la clarté sur le dossier, ce qui est loin d'avoir été réalisé.

2175 Il demeure quand même que les échanges auxquels nous avons pu participer à venir jusqu'à date nous ont démontré que nous faisons face à un projet qui est très mal accepté par la communauté. Et je vous dirais que cette réception-là par la communauté doit-être un élément important pour un organisme aussi important qu'Hydro-Québec, lorsqu'elle lance un nouveau projet.

2180 Vous avez vu encore tout récemment, avant d'embarquer dans le dossier qui nous concerne de façon particulière, encore aux nouvelles hier et avant-hier, une nouvelle ligne d'Hydro-Québec, Saint-Sauveur-Saint-Adolphe-d'Howard qui va aller défaire le paysage et qui est contestée de façon très importante, dès son début.

2185 Hydro-Québec devrait comprendre que nos régions en montagne ne sont plus des régions où comme on l'a fait dans les années 70, 80 même avec l'avènement du dossier de la Baie James où on pouvait descendre des lignes électriques un peu partout, sans tenir compte de façon particulière de l'impact économique que ça peut avoir pour des endroits qui sont sur une économie basée sur la villégiature et le tourisme.

2190 Ce que nous vendons ce sont des paysages. Les gens nous achètent pour ce que nous leur offrons en termes de nature. Et les tours électriques sont malheureusement des cicatrices importantes que viennent créer dans le paysage et qui sont là, je vous dirais, pour des centaines d'années. On ne parle pas de projets d'infrastructures qui vont demeurer pendant cinq ans, dix ans. On parle d'infrastructures qui sont là pour des centaines d'années.

2195 Donc, je pense qu'Hydro-Québec est rendue à un tournant où ils vont devoir trouver des solutions autres pour véhiculer l'électricité, pour transporter de l'électricité dans des endroits qui sont des endroits qui vivent de la beauté de ses paysages. Ils vont devoir innover dans des technologies qui sont peut-être encore inexistantes ou peut-être qui existent déjà.

2200 On voit actuellement des projets qui transportent de l'eau de façon sous-marine, qu'on ne voyait pas avant. Parlons de ce qui va se passer entre Terre-Neuve et Nouvelle-Écosse, ou encore tout prochainement dans un projet pour lequel Hydro-Québec est mêlée pour un transport d'électricité vers les États-Unis où on va aller, on regarde actuellement pour aller sous l'eau au lac Champlain. On est capable d'innover lorsque la pression est là, je pense, et lorsqu'on doit faire face à des embûches majeures, je pense qu'on est capable d'aller vers l'innovation.

2205 Et c'est vers ça que je veux vous amener. Parce qu'on croit réellement que si Hydro-Québec continue à transporter de l'électricité de façon conventionnelle, comme on le fait depuis la création de l'électricité, c'est-à-dire des poteaux plus ou moins hauts, mais des poteaux quand même. Et si vous rentrez dans des villages qui sont le moins patrimoniaux et regardez l'ensemble de ces poteaux-là qu'est-ce qu'ils donnent comme vision, là, et l'argent qu'on doit aujourd'hui dépenser pour enfouir tout ça, pour tenter de reprendre le cachet patrimonial de ces endroits-là, alors, Hydro-Québec devrait prendre une position de dire qu'ils doivent se mettre dans un mode d'innovation.

2220 D'ici ce temps-là, ça serait à eux de juger de l'urgence d'augmenter la capacité des lignes existantes, et je pense qu'on nous a présenté un projet qui nous a laissé très bien sous-entendre qu'il y avait une technologie existante actuellement, qui est la compensation en série, qui pourrait être utilisée jusqu'à tant qu'Hydro-Québec soit en mesure de développer de nouvelles technologies pour le transport de l'électricité.

2225 Je ne pense pas que je sois en mesure de vous dire si oui ou non est fondée la raison d'être d'une nouvelle ligne de transport ou de son augmentation, mais ce que je veux vous dire c'est que vous êtes en train, si ça continue comme ça, de faire des dommages irréparables à des régions qui vont devoir souffrir encore pendant des décennies pour ne pas dire des siècles de l'élargissement d'une cicatrice déjà existante.

2230 À Saint-Alphonse, on a permis, avec le grand développement de la Baie James, de passer une ligne électrique, au début des années 80, dans un territoire auquel ça n'aurait jamais dû être. Nous sommes dans une région de lacs, 34 lacs sur notre territoire.

2235 Vous traversez notre territoire du nord au sud et de l'est à l'ouest sur tout près de 17 km de long sillonnant à travers les lacs.

2240 On a une rivière qui s'appelle la rivière L'Assomption qui traverse notre territoire aussi sur une distance d'à peu près 8 km de long, que vous allez retraverser à nouveau. Ce sont des endroits où les gens viennent en canot, faire du canot-kayak. Ce sont des endroits qu'on veut développer. Toute la région maintenant est passée d'une économie de foresterie, on est passé d'une économie primaire à une économie de service. Et c'est ça que les régions de la Matawinie et que Saint-Alphonse, ce sont dans ces axes-là que nous développons actuellement.

2245 Donc, ce que nous demandons aujourd'hui, c'est qu'Hydro-Québec regarde maintenant son transport d'électricité en tenant compte de ce qu'on appelle la *Loi sur le développement durable*. Et il y a des grands principes là-dedans, je pense que vous les connaissez, mais il y a quand même un certain nombre de principes, et je vais me référer à mon mémoire, si vous me permettez.

2250 Et je vais quand nous présenter, je pense que je l'ai déjà fait, mais on est quand même 3 200 habitants, mais nous montons régulièrement à 10 000 habitants dû au fait des villégiateurs qui sont propriétaires de maisons secondaires, mais qui viennent tous les week-ends. Et aussi de tous les amis et de tous les touristes qui viennent aussi dans notre région.

2255 Donc, l'industrie touristique pour nous est l'industrie de base. On n'a pas de manufacture chez nous. On n'a pas de bureaux gouvernementaux chez nous. On quelques services et ces services-là sont créateurs d'emplois justement parce qu'il y a des touristes, des villégiateurs et

2260 des résidents qui y viennent sur une base régulière. Et l'attrait de nos paysages, de notre patrimoine culturel est primordial pour être en mesure de soutenir notre développement et le maintien de nos activités.

2265 Donc, nos préoccupations, je pense, je vous les ai bien exprimées en vous disant que d'élargir la cicatrice qui a été permise à l'époque et qui ne l'aurait jamais été, parce que si on avait fait, je vous dirais, une évaluation plus sérieuse à l'époque ou peut-être qu'on avait d'autres critères, donc, lorsqu'on a permis en 80 de passer de cette première ligne-là dans une zone bondée de lacs, ça a été une erreur. Et ça serait inacceptable que l'on grossisse cette erreur-là.

2270 Nous croyons effectivement que des façons d'atténuer ou de développer ou de transporter du courant devraient être mises sur pied ou, du moins, d'utiliser ce qui est connu actuellement et qui permettrait pendant encore de nombreuses années à Hydro-Québec de rencontrer ses objectifs.

2275 Donc, comme je vous l'ai mentionné, nous sommes à la recherche d'une technique ou d'une façon de transport qui va maintenir l'intégrité avec l'environnement, qui n'en fera pas un objet de marchandage. Ce n'est pas parce qu'on vient acheter ou donner quelques dollars pour avoir des droits de passage qu'on vient de régler la question du patrimoine culturel et des paysages de l'endroit. On vient de régler le cas de certains propriétaires terriens, mais qui à long terme n'amène aucun investissement dans la région. C'est éphémère. Le temps de la construction, ça va, mais après ça, à long terme c'est désastreux pour nous.

2285 La participation et l'engagement c'est un des principes que vous connaissez probablement au niveau du développement durable. Bien, l'accessibilité du projet par la population est probablement un des critères les plus importants, et je pense qu'actuellement ce critère-là est loin d'être rencontré.

2290 Et si on veut être capable de vivre en harmonie entre une société et ses principales composantes tel que peut l'être Hydro-Québec, il est essentiel que la direction de cette entreprise-là soit en mesure de présenter des projets qui respectent ce critère de base là.

On voit aujourd'hui que lorsque la population se soulève contre un élément, bien, à ce moment-là les dirigeants se retrouvent bien difficilement, mais avec le devoir de reculer et bien souvent de repenser la manière dont ils voulaient travailler.

2295 Comme deuxième principe je vous dirais, il y a effectivement la protection de l'environnement doit se faire selon la base de la technologie de la compensation. On pense bien qu'Hydro-Québec serait en mesure de répondre à ses besoins à moyen terme de transport additionnel de courant, sans entacher davantage notre environnement, notre paysage.

2300 Ça va prendre une infime partie de déboisement par rapport à ce qu'on nous propose chez nous, c'est-à-dire 18 km de long de déboisement sur 60 mètres de large, et il y a même un rapprochement sur certains lacs des lignes électriques qui sont déjà très près à certains endroits, c'est ce que le projet va faire si on le laisse aller tel qu'il est là.

2305 Et comprenez que c'est des lacs qui, v'là 30 ans, 40 ans n'étaient pas en développement, mais ils le sont maintenant. Les gens découvrent nos régions et ils les apprécient. Les gens viennent ici pour la nature et à ce moment-là, ça serait un désastre monumental. Je me répète peut-être, mais j'aimerais ça qu'on comprenne qu'on est en train de jouer avec l'avenir de nos régions dont le développement économique est basé principalement sur le tourisme et sur la villégiature.

2310 L'efficacité économique. Est-ce qu'on est en train de mettre sur pied quelque chose qui va être réellement efficace? On nous a fait des projections sur 50 années pour être en mesure de comprendre, de rendre le projet de la ligne électrique rentable. Si vous regardez actuellement ce qui se passe du simple côté américain, avec un transfert de leurs méthodes d'approvisionnement en énergie fossile, vous verrez tout récemment que le baril, pas le baril, mais que le prix du litre d'essence est rendu à 1,10 \$, 1,12 \$ dans la région. Et jamais personne n'aurait pu prévoir ça v'là deux ans. Une baisse de demande d'électricité de la part des Américains, personne n'aurait pu prévoir ça v'là deux ans.

2320 Il y a des changements aujourd'hui. C'est difficile de faire des projections sur 50 années et baser un projet sur des rendements qui sont basés sur les 50 prochaines années, c'est un peu, je vous dirais, obsessionnel maintenant. Il n'y a personne qui a une boule de cristal qui va jusque-là. Il y a trop d'imprévisibilité dans le monde actuellement qui se produit. Il y a trop de changements qui sont rapides, imprévus et incontrôlables, qui font en sorte qu'on peut baser une prévision de rentabilité d'un projet sur les 50 prochaines années.

2330 La technologie a évolué à un rythme important. Vous le savez, je pense, autant que moi, au cours des 25 dernières années, et je pense bien que si Hydro-Québec arrivait à se trouver un mode comme la compensation en série pour protéger ses installations, pour augmenter ses capacités, mais aussi développer de nouvelles technologies de transport qui vont être moins « impactantes » pour l'environnement, je pense qu'il aurait réalisé un élément important qui est revendiqué par l'ensemble des gens qui, je pense, vous font des présentations.

2335 Production et consommation responsables. Je pense que c'est un élément aussi important d'un des principes du développement durable. On veut que les modes de production et de consommation en vue de rendre des changements plus viables et plus responsables sur le plan social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

2340 En optant pour une option peut-être moins dispendieuse à court terme, qui est celle de la
compensation en série, mais surtout en optant pour de l'investissement qui éliminerait le
gaspillage – quand je parle de gaspillage, je ne parle pas seulement entre les mains des
consommateurs, mais aussi sur l'ensemble du réseau de distribution – comment est-ce qu'on
pourrait améliorer l'efficacité de nos réseaux existants plutôt que de les doubler, et comment est-
ce qu'on pourrait aussi, au niveau des consommateurs, améliorer leur efficacité en termes
2345 d'utilisateurs d'énergie.

Je suis sûr qu'on pourrait investir davantage là-dedans et à ce moment-là aller chercher
une production, une consommation qu'on appellerait « responsable », et non pas seulement que
répondre : plus de besoins, donc plus de lignes; plus de besoins et plus de lignes. Si on s'en va
2350 dans cette direction-là, il y a un mur qui nous attend et on a bien l'impression que c'est le temps
ou jamais, avec le projet qu'on a devant nous, et pas seulement que le nôtre, celui de Saint-
Sauveur puis Saint-Adolphe-d'Howard aussi, c'est le temps de faire un temps d'arrêt et de
prendre une position pour trouver une nouvelle façon de répondre à nos objectifs de transport
d'électricité.

2355 Un autre principe important et c'est celui de la protection du patrimoine culturel. Le
patrimoine culturel est constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoir, ce qui
reflète l'identité d'une société. Bien, je ne vous ferai pas de cachette que les paysages chez
nous, je vous l'ai mentionné déjà, c'est notre économie. Donc, vous venez frapper dedans à
2360 100 % lorsque vous envisagez d'augmenter la cicatrice qu'on a déjà sur 18 km de long dans notre
municipalité. Et ce que je vous mentionne là, ça a un impact aussi grand au niveau de l'ensemble
de la MRC.

Je me permets de dire l'expression qu'on est le terrain de jeu du grand Montréal. On est
2365 seulement qu'à une heure, une heure et demie de Montréal, on n'est pas à quatre heures puis
cinq heures, on représente un potentiel très important pour amener ces gens-là vers la nature à
courte distance, et des infrastructures comme celles-là sont des freins majeurs.

2370 Donc, on ne sait plus où regarder maintenant sans voir une tour d'Hydro-Québec. Je pense
que c'est révolu, cette situation-là. Il faut qu'Hydro, encore une fois, se penche sur des solutions
nouvelles et qui vont amener la protection, effectivement, de notre patrimoine culturel, de nos
paysages.

2375 On a été, comme municipalité, les précurseurs à la Matawinie pour introduire des
règlements verts qui visent la protection de nos bandes riveraines, de nos cours d'eau.
L'avènement d'un projet comme le vôtre irait complètement à l'encontre de tout ce qu'on a mis
comme effort depuis 2007 pour amener des changements de mentalité et conscientiser

l'ensemble de la population à l'importance de protéger notre environnement, parce que c'est la valeur de leur patrimoine personnel aussi qu'ils ont entre les mains.

2380

En conclusion, nous vous avons exprimé notre point de vue sur le projet de la construction d'une nouvelle ligne à haute tension qu'Hydro-Québec projette de bâtir à court terme, et j'espère que nous avons tenté de vous convaincre que cette solution n'est pas la plus optimale du point de vue du développement durable. Elle l'est peut-être du niveau économique d'Hydro-Québec, mais elle est loin de l'être au niveau du développement durable.

2385

La solution efficace basée sur la technologie de la compensation en série obtient, nous le pensons bien, l'engagement des citoyens et est beaucoup plus performante au niveau de la protection de l'environnement, plus efficace économiquement, si on se base sur des hypothèses contrôlables et réalistes, permet d'investir davantage dans la production et la consommation responsable et protège notre patrimoine culturel.

2390

Cette opinion vous est soumise en regard du territoire de notre municipalité, je vous le rappelle, mais nous sommes tout à fait convaincus qu'elle s'applique très bien à l'ensemble de la MRC Matawinie.

2395

Au cours des 25 prochaines années, il est fort probable que nous découvrons de nouvelles technologies pour améliorer le transport de l'électricité, qui seront beaucoup plus respectueuses de l'environnement et du patrimoine culturel. Déjà aujourd'hui, comme je vous l'ai mentionné, il y a des projets de transport sous-marins qui sont sur le point de voir le jour ailleurs au Canada et même aux États-Unis auxquels participe même Hydro-Québec. Et ce n'est qu'un début. Les contraintes économiques ont toujours amené la société à se surpasser et à se réinventer.

2400

Le transport d'électricité par des lignes à haute tension conventionnelles fait partie de ces défis de l'avenir et nous espérons qu'Hydro-Québec saura prendre le temps pour se développer, se renouveler en ce qui concerne le transport d'électricité, surtout lorsqu'ils s'approchent de régions dont l'économie est basée sur son environnement.

2405

Je vous remercie beaucoup.

2410

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Desnoyers pour votre témoignage. On avait une question sur les règlements, mais on voulait avoir des exemples, mais je pense que vous nous avez donné des exemples sur le règlement vert. Vous avez fait allusion à la bande riveraine, là.

2415

M. ROBERT DESNOYERS :

2420 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2425 Ça répondait à la question qu'on voulait comme comparatif.

M. ROBERT DESNOYERS :

2430 Il y avait la protection des bandes riveraines, la renaturalisation des bandes riveraines qui ont été à l'époque tondues jusque dans le lac. On a mis des zones de protection. On a tout légiféré les bâtiments qui pouvaient se faire maintenant sur le bord d'un lac. On a reculé tous les bâtiments à 15 ou 20 mètres, les nouveaux bâtiments à 15 ou 20 mètres de toutes rives.

2435 On a légiféré aussi sur les embarcations qui peuvent aller sur les lacs, la vitesse sur les lacs. Donc, il y a plusieurs gestes qui ont été posés pour être en mesure de protéger notre environnement. Les lacs chez nous sont notre richesse et tout le décor qui va tout le tour. Évidemment, un lac isolé puis bûcher tout le tour, ça ne vaut plus rien.

2440 Donc, ça ne vaut plus rien pour le résident qui est là, puis ça ne vaut plus rien non plus pour le villégiateur qui s'en vient chez nous ou le touriste qui s'en vient chez nous pour venir s'y reposer, venir s'y recréer. Et en termes économiques, ça l'a un impact important chez nous.

LE PRÉSIDENT :

2445 Oui. C'est toujours, quand on a la possibilité d'avoir accès à un lac, effectivement, c'est... mon père avait un chalet sur le bord d'un lac dans les Cantons de l'Est, mais on ne restait pas loin, mais donc effectivement, l'environnement qui est proche d'un lac, je trouvais très important à protéger, ne serait-ce qu'en termes d'aménagement de rives, là. C'est une préoccupation qu'on va toujours avoir.

2450 **M. ROBERT DESNOYERS :**

2455 Mais il y a deux choses chez nous qui se vendent bien, si vous me permettez l'expression, c'est les bords de lacs, évidemment, mais les montagnes aussi. Donc, 95 % de nos permis de construction se donnent en dehors du périmètre urbain. Donc, à l'extérieur du village. Les gens s'en viennent chez nous pour les bords de lacs, pour les montagnes, pour les paysages qu'ils vont avoir. Souvent ils vont tenter de se bâtir sur...

LE PRÉSIDENT :

2460 Un nid d'aigle?

M. ROBERT DESNOYERS :

2465 Un nid d'aigle, effectivement, parce qu'ils ont une vue extraordinaire, et c'est ce qu'on cherche à préserver.

LE PRÉSIDENT :

2470 Nous vous remercions.

M. ROBERT DESNOYERS :

Merci.

2475

M. PETER BOUTIN

LE PRÉSIDENT :

2480

Nous allons maintenant inviter, monsieur Peter Boutin, de Kinadapt. Bonsoir, Monsieur.

M. PETER BOUTIN :

2485

Bonsoir, tout le monde. J'aimerais commencer avec une analogie sportive, parce qu'avec ce que j'ai entendu ce soir et suite à monsieur Dallaire qui avait mentionné les trois périodes d'un match, je sens un peu qu'avec toute l'information qu'on reçoit, comme société d'État, Hydro-Québec devrait nous défendre, et je sens un peu qu'il est comme notre défenseur qui tire sur notre propre but. Et ça fait mal un peu de voir qu'un générateur de profits, un générateur d'innovation, et cetera, peut faire aussi mal à une société comme ça.

2490

Alors, je trouve ça un peu frustrant. Je partage un peu mes émotions là-dedans, que je retire de tout ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant.

2495

Je représente une entreprise qui risque de souffrir de cette construction. Alors, je vous explique un petit peu notre entreprise. En même temps, on regarde un petit peu le développement

économique, développement durable, les investissements qu'on jette dans l'ensemble du territoire pour être capable d'améliorer le ressort économique de l'endroit.

2500 Kinadapt c'est un centre de formation et d'entraînement spécialisé en kinésiologie – kin, pour kinésiologie, et adapter, parce qu'on s'adapte à notre clientèle et on adapte, notre clientèle s'adapte à différentes épreuves et évènements qu'on leur offre. C'est situé à Rawdon et en opération depuis 2008.

2505 Le Centre utilise le plein air sur un territoire d'environ 470 acres, pour entraîner, découvrir, apprendre ou simplement vivre des belles expériences en plein air. C'est fondé par un kinésiologue, qui est moi, mon épouse est une psychoéducatrice. La mission de Kinadapt est de rendre accessibles à tout le monde des activités de plein air, le contact avec le vivant, et ainsi de faire découvrir l'importance de ce retour aux sources pour le bien-être collectif.

2510 Le cadre théorique de nos interventions est basé sur les plus récents fondements scientifiques en neurosciences, et sur le côté de mon épouse c'est au niveau psychosocial.

2515 Kinadapt est un organisme formateur reconnu par les partenaires, par le marché du travail, Emploi Québec et c'est éligible à la loi pour la formation continue pour les différentes entreprises.

2520 Alors, on fait du team-building corporatif. Alors, quand je fais l'analogie d'un sport, je trouve ça pénible lorsqu'on pense qu'Hydro-Québec fait partie d'une équipe de notre société qui est dans le développement durable d'une région pour que l'économie puisse fructifier. Alors, merci à monsieur le maire de Saint-Alphonse, qui a quand même exprimé ce côté-là économique de notre région aussi.

2525 Ayant été chargé de cours à trois universités en tant que conférencier et formateur dans plusieurs forums, nous avons conçu des programmes de formation de leadership et de team-building uniques, basés sur de notions véhiculées par la pratique de traîneau à chiens et l'entraînement des équipes sportives. Des analogies avec le fonctionnement des équipes humaines de travail ont été développées avec le milieu de coaching et ainsi que des notions biologiques et biodynamiques.

2530 Alors, c'est important de bien comprendre que si on veut bâtir quelque chose c'est vraiment ensemble, en équipe. Et c'est pour ça que je trouve que cette lésion à notre esprit d'équipe collectif dans la région est un peu plus pénible et n'importe quelle personne se sent un peu trahie lorsqu'un membre de l'équipe ne tire pas dans le même sens.

2535

2540 L'équipe de Kinadapt respecte et harmonise dans ses activités, l'environnement, les êtres vivants, les animaux et les hommes. Kinadapt a reçu une mention honorifique en 2010 par l'Association touristique régionale pour son concept innovateur d'Aventure Écotourisme adapté à tous, et a été mis en nomination en 2013 par Aventure Écotourisme Québec pour l'excellence et la qualité de ses services; a été finaliste aussi en 2012 dans la catégorie Tourisme et en 2014 dans la catégorie Développement durable et Rayonnement au Gala des Bâtisseurs du CLD de la Matawinie.

2545 Depuis sa fondation, nous avons reçu la visite de 33 000 personnes en provenance régionale, provinciale et internationale regroupant jusqu'à maintenant 43 pays différents. Alors, c'est comme dire qu'on ne veut pas avoir cette espèce de développement là. C'est parce que ça peut entamer la région d'une façon assez importante.

2550 Nos activités écotouristiques se réalisent en toutes saisons sur plus de 21 km de sentiers. Pendant l'hiver, nous initiions la clientèle à l'histoire, l'utilisation du traîneau à chiens dans la colonisation de l'Amérique du Nord.

2555 Nous organisons des ateliers de production du sirop d'érable dans une cabane à sucre traditionnelle et nous offrons des activités de raquette et interprétation de la faune et survie en forêt. Pendant la période estivale, nous offrons du vélo de montagne, randonnée avec ou sans chien, camping sauvage et interprétation de la faune et de la flore.

2560 Kinadapt est une entreprise familiale et nous avons investi jusqu'à maintenant au-dessus de 2 millions pour développer nos services et ainsi des sentiers de façon respectueuse, pour que notre clientèle puisse pratiquer les activités de plein air sur un site avec une biodiversité assez impressionnante et des paysages, pour le moment, exceptionnels.

2565 Nous employons actuellement 13 employés, dont 3 à temps plein et 10 à temps partiel, avec une croissance espérée que les 13 deviennent à temps plein. On fait beaucoup, beaucoup de formation de jeunesse avec l'idée de leur donner une formation internationale, parce qu'ils doivent côtoyer les 43, les personnes qui viennent des 43 pays différents. Donc, ils doivent avoir l'espèce de, je dirais, statut pour les accueillir correctement dans un langage approprié puis avec des connaissances élargies pour être capables de leur donner de la formation et un genre de « entertainment », une animation respectueuse.

2570 Notre fille qui est actionnaire avec l'entreprise, elle étudie maintenant en écologie à l'Université de Sherbrooke, puis elle veut prendre la relève de l'entreprise. Actuellement, c'est une certaine cause et désarroi, savoir que peut-être elle risque de perdre entre 15 à 30 acres du terrain puis qu'est-ce que ça risque de faire pour abîmer le territoire.

2575

2580 On travaille fort à générer des emplois futurs, former les gens, les jeunes personnes. On les fait réaliser à travers les expériences sportives, des évènements sportifs qu'on tient chez nous. Ça fait déjà six qu'on tient, puis on a été offert un autre pour l'été prochain. Alors, on accueille un certain nombre de personnes qui viennent des endroits avoisinants, mais aussi des personnes de l'étranger pour pratiquer différents sports de niveau, pour le moment provincial, mais on vise l'international.

2585 On a un territoire qui peut donner cette possibilité-là puis au fur et à mesure que notre personnel se forme, ils vont être capables d'accueillir des gens internationaux. À ce moment-là, on va être capables de les accueillir. Mais ça prend cinq à dix ans à faire cette formation-là. Ça ne se fait pas du jour au lendemain.

2590 Nous pensons que le projet, notre opinion concernant le projet d'Hydro-Québec, nous pensons que le projet d'une ligne supplémentaire encouragera la consommation d'électricité au détriment d'avoir des pratiques qui réduisent la consommation. Le fait d'investir autant d'argent à ce projet réduit l'investissement qui devrait être injecté dans le développement de méthodes d'énergie vraiment écologiques.

2595 Quand les dirigeants d'Hydro Québec parlent de développement structurant, pour nous ainsi que beaucoup d'autres entreprises, c'est extrêmement non structurant et déstructurant, puisque non seulement ça enlève la valeur de notre investissement qu'on a mis, mais ça détruit des habitats naturels; l'esthétique qu'on recherche, les paysages et les qualités sont essentiels pour notre projet de santé et éducation qu'on propose à notre population.

2600 Ça compromet la possibilité de développer en tant que centre d'interprétation aussi. Je vais vous revenir dans quelques instants sur les différentes espèces que notre territoire protège.

2605 Sur notre territoire, à l'endroit même de la ligne de haute tension, il y a un barrage de castors d'au moins 50 mètres. J'en ai vu beaucoup de barrages de castors dans ma vie, puis c'est rare qu'on voie quelques-uns au-dessus de 20 et 30 mètres. Celui-là est 50 mètres de long, que les personnes d'Hydro volent par-dessus plusieurs fois par semaine en hélico.

2610 Nous avons plusieurs espèces rares, dont certaines en voie de disparition comme la couleuvre verte qui a été vue à deux endroits différents avec un écart de 1 km. Et supposément que quand on voit ces couleuvres-là, c'est supposé devenir un territoire protégé. Alors, je vous offre ça comme information.

De nombreux oiseaux de proie comme l'urubu à tête rouge, l'urubu noir, l'épervier de Cooper, busard Saint-Martin, buse à queue rousse, aigle royal et pygargue à tête blanche ont été

2615 vus chez nous. Les preuves sont à l'appui : la personne biologiste qui travaille à la biosphère à Montréal, c'est elle qui a fait le repérage. Moi, j'ai vu le pygargue à tête blanche, moi-même.

2620 Plusieurs mammifères tels que castor, hermine, renard roux, coyote, porc-épic, cerf de Virginie et ours noir, c'est toutes des bêtes que j'ai vues chez moi. Il y a plus de 67 espèces d'oiseaux identifiées, incluant plusieurs espèces de parulines, de troglodytes et bruants, entre autres. L'espèce la plus marquante étant le grand pic dont on a vu quelques-uns.

2625 Nous pensons que les délais et les méthodes pour la consultation ne sont pas réalistes pour des personnes qui n'ont pas fait de hautes études universitaires nécessairement, dans certains cas. Parce que moi, j'entends parler beaucoup de personnes, puis quand on parle d'une présentation de mémoire, on est chanceux, je suis très surpris de plusieurs mémoires qu'on a eus, mais initialement, je ne pensais pas que le type de mémoire qu'on aurait été capables de présenter ici, là, aurait pu être aussi exhaustif.

2630 Mais il y a beaucoup d'autres personnes qui auraient aimé s'exprimer, qui viennent me voir puis ils disent qu'ils n'osent pas. Parce qu'ils ne se sentent pas assez à l'aise de se présenter en public. Alors, il y a beaucoup de personnes que vous n'entendrez pas, ils ne sont pas à l'aise pour ça.

2635 Alors, quand on parle de mémoire, on peut aller beaucoup plus scientifique et dans certains cas, je pense que le délai de temps ne permet de faire une étude qui est assez exhaustive. Certaines personnes sont dans le milieu d'études et certaines personnes ont pris des sacrifices énormes – nous, au niveau de l'entreprise, puis d'autres personnes au niveau de leurs entreprises – pour être capables de présenter leur mémoire. Et ça, j'aimerais ça que ça soit bien compris. On n'a pas des jobs de fonctionnaire qui permet d'être payés pour le temps qu'on a mis sur les études ou de faire un rapport ou de faire un mémoire. Alors, c'est important que les personnes qui sont payées à soir de bien comprendre que beaucoup de personnes ont pris du temps, ils ont pris du temps de leur entreprise pour être capables de venir ici.

2645 Le présent mémoire ne comporte pas toutes les informations objectives et une analyse scientifique et rigoureuse, et nous sommes inquiets qu'à cause de cette lacune, on ne puisse pas avoir l'impact sur les décisions gouvernementales face à nos préoccupations.

2650 Bien que vous proposiez des méthodes démocratiques, nous avons des doutes sur la capacité de la majorité des gens à se faire entendre de façon objective. Vous devez réaliser qu'en tant qu'entrepreneur d'une entreprise privée, que nous sommes très limités au niveau temps que nous avons à consacrer à ce document puisque nous devons porter tous les chapeaux opérationnels et nous n'avons pas des ressources qui nous permettent de rédiger un mémoire qui serait appuyé par des recherches encore plus exhaustives.

2655 Il y a quelques mentions que j'aimerais faire par rapport au type de clientèle qu'on a eu. Parce qu'on a eu des discussions depuis qu'on a su qu'on aurait une ligne, puis j'ai plusieurs clients qui sont venus depuis que j'ai su qu'on avait une ligne qui passerait chez nous. On est chanceux avec le type de clientèle qu'on a, les gens qui représentaient des pays aux Nations-Unis, il y a des personnes qui représentaient l'Agence spatiale européenne, l'Agence spatiale
2660 canadienne.

Je suis surpris parfois le décalage scientifique qui peut y avoir entre des personnes qui travaillent pour alimenter les vaisseaux spatiaux dans l'espace avec des humains vivants à l'intérieur, qu'ils soient opérationnels depuis si longtemps, qui font des *upgrade* continuellement au niveau technologique, puis on a de la misère à penser comment est-ce 1,2 milliard ou 1,3 milliard n'aurait pas pu être utilisé à plus grande efficacité.

Je parle entre autres, quelques personnes qui sont beaucoup plus technologiques que moi se posent la question, comment ils auraient pu sauver de l'argent tout simplement avec la haute technologie qu'ils utilisent dans l'espace, l'appliquer sur les toits de maisons à Montréal. 1 milliard, de panneaux solaires haute performance à Montréal, est-ce qu'il y aurait eu assez d'argent sauvé en dedans d'un an, au lieu de construire toute la ligne.

Mais c'est les genres de questionnements que des personnes beaucoup plus qualifiées que moi nous ont posés ou qui ont discuté.

Alors, souvent, je parle qu'il y a un décalage entre une société d'État. Est-ce qu'ils se tiennent à jour sur vraiment toutes les technologies qui sont disponibles? Et ici, à soir, j'ai entendu qu'il y a beaucoup de personnes qui se questionnent sur la même chose. Je pense parfois que si ça opérait, on aurait voulu sauver des drames d'une société qui était privée auparavant, Hydro-Québec était un amalgame de plusieurs entreprises privées, puis maintenant une société d'État qui devrait être dans l'intérêt du public, de la société, commence à faire les mêmes bavures que certaines sociétés privées auraient pu faire avec notre population après 1960.

Alors, je pense parfois que ça serait intéressant d'avoir beaucoup plus d'information préalable, par rapport à l'étude de toutes les différentes technologies qui étaient disponibles, qui n'ont pas été nécessairement exposées au public.

Alors, quand tu parles de techniciens avec des différents autres, soit les éoliennes ou des panneaux solaires, puis que c'est en train d'évolution, comme monsieur Desnoyers disait, c'est que la technologie avance tellement puis je ne sens pas que cette même vitesse d'amélioration technologique est utilisée au niveau d'Hydro.

Alors, je vous remercie pour votre temps.

2695

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur Boutin, pour votre témoignage.

2700

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

2705

Alors, c'était notre dernier participant qui était inscrit ce soir. Les vérifications en arrière, est-ce qu'il y a, par exemple des demandes de rectification, Madame Harvey? Il n'y en a pas.

2710

Alors, je rappelle, bien entendu les mémoires sont rendus publics à mesure, c'est-à-dire les mémoires de ce soir ont été rendus publics. Ceux de demain vont être rendus publics, c'est-à-dire remis accessibles demain en début de séance. Ceux de la semaine prochaine, ça va aller à la semaine prochaine. Alors, c'est pour ça qu'on a dit, étant donné le nombre de mémoires que nous avons au total, c'est-à-dire environ 46 mémoires, lorsqu'on demande, pour les gens qui voudraient prendre le temps de regarder plus en détail les mémoires et de faire des rectifications par écrit, c'est que nous allons donner une semaine, un délai d'une semaine à compter... on a une séance aujourd'hui, une séance demain, donc à compter de mardi, on donne une semaine aux gens pour faire des rectifications par écrit pour les mémoires de cette semaine.

2715

2720

La semaine prochaine, on va procéder de la même façon. C'est-à-dire qu'il y a deux séances qui sont programmées. Donc, à partir de mercredi de l'autre semaine, donc les gens auront, ci-inclus ce mercredi, donc les gens auront une semaine pour faire des rectifications, ce qui amènerait, pour l'autre semaine, des rectifications à la date limite du 23 décembre.

2725

Je rappelle, moi, je vais être au bureau le 23 décembre. Donc, s'il y a des rectifications, on va les attendre pour la date limite qui correspond au 23 décembre. Donc, compte tenu du nombre de mémoires, la commission juge que c'est raisonnable de laisser une semaine. S'il y avait eu 250 mémoires, bien, aurait pu regarder pour donner un délai plus approprié, donc un délai additionnel, mais compte tenu du nombre de mémoires, une semaine c'est suffisant.

2730

Là, la date est terminée. Donc, c'est pour ça qu'on demandait aux gens d'envoyer des mémoires pour la date limite qui était la semaine dernière, jeudi de la semaine dernière pour envoyer des mémoires.

C'est certain qu'on accepte, pendant le temps qu'on est en audience, en ce moment, on ne refusera pas de mémoires. Par exemple, si vous voulez, disons, nous envoyer un mémoire d'ici là

2735 semaine prochaine, parce que là on va avoir aussi des auditions la semaine prochaine, on essaie
d'accommoder les gens. Mais disons que la date limite pour que les gens envoient des mémoires,
ça va correspondre à la date limite pour la fin de la deuxième partie d'audience la semaine
prochaine.

2740 Donc, je rappelle, on prévoit siéger lundi et mardi de la semaine prochaine. Si les gens
veulent soumettre des mémoires, on va les accepter pour accommoder les gens, mais jusqu'à la
semaine prochaine. Mardi prochain serait la date limite. Ça vous va? Donc, vous avez encore un
petit délai pour y penser. Donc, comme je vous dis, on essaie d'accommoder les gens.

2745 Donc, il semblerait qu'il n'y aura pas de rectification verbale ce soir. Donc, je vais vous
souhaiter une bonne fin de soirée. Demain, nous reprenons, pour donner la bonne heure, à
13 h 30, toujours ici au club de golf de Rawdon.

Alors, bonne fin de soirée.

2750

SÉANCE AJOURNÉE AU 9 DÉCEMBRE 2014 À 13 H 30

2755

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment
d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des
propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2760

ET J'AI SIGNÉ :

2765

Yolande Teasdale, s.o.